

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi et de la formation

Mardi 24 mars 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projet de visite à Eupen sur la formation en alternance en Communauté germanophone</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Dister, Henquet, Drèze, Mme Ryckmans.....	1
<i>État des lieux et perspectives pour l'emploi en Wallonie à la suite de la réforme des allocations d'insertion – Auditions</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Drèze, Henquet, Prévot, Bouchez, Mme Ryckmans.....	2
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	5
<i>Projets et propositions</i>	5
<i>26e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule Ier (Doc. 152 (2014-2015) N° 1)</i>	5
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	5
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes	5
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Henquet, Drèze, Mmes Ryckmans, Gonzalez Moyano, M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, M. Bouchez....	6
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.....	14
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Henquet, Drèze, Mme Ryckmans, M. Legasse, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	15
<i>Confiance au rapporteur</i>	17
<i>Interpellations et questions orales</i>	18

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la lutte contre l'absentéisme au travail des seniors »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 18

Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les mesures pour lutter contre les difficultés des jeunes sans diplôme du supérieur à décrocher un emploi »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. .19

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les perspectives d'embauche moroses en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....20

Question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la perte d'emplois chez Peugeot-Citroën » 22

Question orale de M. Destrebecq à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'enveloppe européenne destinée aux travailleurs victimes de la mondialisation » ;

Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'aide du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de quatre sites belges et le soutien à l'emploi des jeunes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Destrebecq, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 22

Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la réduction des données du FOREm accessibles aux agences d'intérim » ;

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le FOREm bride l'intérim » ;

Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la modification de l'accès aux données et aux CV en ligne pour les agences d'intérim »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Drèze, Henquet, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 24

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la chasse aux sous-traitances excessives dans l'administration »..... 27

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le transfert des agents ALE »..... 27

Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le transfert des agents facilitateurs de l'ONEM vers le FOREm »..... 27

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la concertation avec l'État fédéral quant à ses options en matière de prépension » ;

Question orale de M. Stoffels à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la notion de disponibilité adaptée en matière de prépension »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Stoffels, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation 27

Question orale de M. Hazée à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le transfert de la politique de l'emploi à la Communauté germanophone »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....29

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'augmentation de l'emploi dans les PME »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation30

Question orale de Mme Schyns à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accès de la plateforme « Wallangues » aux Wallons non francophones » 31

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la septième édition du Salon de l'emploi sur le site de Charleroi Expo »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 31

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les politiques wallonnes pour inciter les jeunes et les femmes à l'entrepreneuriat »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....32

Reprise de la séance..... 34

Interpellations et questions orales (Suite)..... 34

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les nouveaux profils de métiers de la réforme de la formation qualifiante »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....34

Question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les tests d'accès aux formations du FOREm »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....35

Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les futurs organes de gestion des contrats d'apprentissage industriel »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....37

Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la récente visite officielle royale et ministérielle en Allemagne au sujet de la problématique de la formation en alternance »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....38

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation en alternance en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 40

Liste des intervenants..... 42

Abréviations courantes..... 43

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 7 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Projet de visite à Eupen sur la formation en alternance en Communauté germanophone

Mme la Présidente. - Je voudrais vous présenter une suite qui peut être donnée à la rencontre de la mission royale qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours, au cours de laquelle Mme la Ministre et d'autres ministres se sont rendus en Allemagne pour voir quels étaient les dispositifs de fonctionnement des CEFA.

J'ai cru que l'on avait entendu, en séance, certains de nos collègues se plaindre d'être allés en Allemagne et que l'on ne se soit pas préoccupés de la Communauté germanophone. Les choses sont bien mises et, par conséquent, je voudrais vous proposer une rencontre qui pourrait se tenir le 5 mai à Eupen, grâce à la collaboration de notre collègue germanophone, M. Stoffels. Cela permettrait de découvrir à Eupen les CEFA ainsi que l'IFAPME.

De manière très pratique, si vous marquez votre accord, voici l'ébauche du programme. L'idée serait la suivante, mais est sous réserve d'accord : nous pourrions, dans un premier temps, rencontrer le Gouvernement qui nous ferait une présentation de la formation en alternance, avec des points de vue différents qui seraient ceux des entreprises, des formateurs, du budget et de l'emploi. Un deuxième point serait une rencontre avec les jeunes et les centres de formation.

Je ne sais pas si Mme Baltus-Möres connaît ces interlocuteurs à Eupen.

Nous pourrions aussi rencontrer des jeunes. On essaierait de le faire en matinée.

Sur le temps de midi, nous mangerions avec des représentants des secteurs « métal, bois, construction et horeca » pour qu'ils nous expliquent leur point de vue sur la formation à l'économie. Ensuite et c'est peut-être la partie un peu plus complexe sur laquelle nous n'avons pas encore de retour – parce qu'avant de vous présenter, on a quand même testé quelques pistes – on se posait la question de savoir s'il serait intéressant d'avoir la tenue de notre commission au Parlement germanophone, en présence de parlementaires germanophones. Je pense que c'est la commission 2 et la commission 3. M. Hardy a fait une recherche. C'est la formation pour les adultes, l'emploi, la culture. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir faire notre débriefing avec nos collègues germanophones. Ce serait très intéressant.

Vers 15 heures 30, si vous le permettez, on reprendra le bus, sauf pour ceux qui habitent dans la région. On ne va pas les faire revenir jusqu'à Namur. Ce ne serait pas bon pour l'empreinte écologique. On reviendrait ici vers 17 heures.

Je vous précise aussi que, ceci étant une visite, cela permettrait à tous les membres de la commission, effectifs et suppléants, d'y participer, ainsi que tous les parlementaires des autres commissions.

Comme c'était une date que nous avons choisie pour pouvoir faire une audition conjointe, nous savons donc qu'en même temps, il pourrait y avoir de la disponibilité dans la commission de M. Crucke et de Mme Kapompole, donc affaires sociales et affaires générales, à savoir M. Prévot et M. Furlan, les pouvoirs locaux. L'annonce sera faite.

Si vous pensez que la motivation d'aller voir comment cela fonctionne sur le territoire wallon et en particulier germanophone, je pourrais faire une note que je devrais soumettre au Bureau, dans un premier temps et à la Conférence des présidents qui se tiendra la semaine prochaine. À partir de là, tout peut être lancé, toujours sous réserve du fait que l'on va demander la rencontre avec les commissions germanophones et organiser un peu l'agenda dans ce sens.

Mme la Ministre, puisque c'est notre ministre de tutelle, nous accompagnera, peut être accompagnée elle-même de trois conseillers. Pour que les choses soient très claires, le transport et les repas de ces conseillers seront à sa charge. Que ce soit bien clair.

En ce qui nous concerne, nous sommes pris en charge par le Parlement wallon. Les collaborateurs des trois groupes PS, cdH, MR, peuvent accompagner, mais leurs prestations sont prises en charge par les groupes.

Je me rends compte que j'ai commis une faute impardonnable. Nous avons un nouveau commissaire. Je voudrais que vous vous présentiez. Je suis vraiment désolée. J'ai oublié de signaler que vous siégez à la place de Mme Reuter. Excusez-moi. Présentez-vous, je pense que c'est la moindre des choses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - J'étais bourgmestre en charge de La Hulpe. Maintenant, je suis empêché. Je viens avec plaisir, ici, dans cette commission.

Mme la Présidente. - Bienvenue.

Chers collègues, je soumetts cette proposition à vos réactions et à votre approbation éventuelle.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Très belle initiative. Comme je suis passionné par l'enseignement, par le CEFA et l'IFAPME, la journée sera merveilleuse, je pense. Pour nous, c'est bien.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Belle initiative. Félicitations. On se réjouit déjà.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Effectivement, je trouve que l'initiative est très intéressante. Nous avons appris beaucoup de choses. J'ai participé au colloque sur la Communauté germanophone au Sénat. Nous avons appris beaucoup de choses sur la manière dont ils réagissaient. En même temps, il y a leurs difficultés dans l'imbroglio juridique institutionnel par rapport à l'emploi, mais de toute façon, il y a des réalisations qui sont particulièrement intéressantes.

Je trouve l'initiative très intéressante et louable. J'ai deux bémols. Le premier est que cela voudrait dire que cela retarderait d'autant la suite de nos auditions sur les questions d'exclusion, ce qui me semble, là aussi, dommage. Nous avons fixé une date. Il me semblerait dommage, en tout cas, de couper la discussion et le débat sur cette question d'exclusion par un temps d'arrêt et reprise par rapport aux auditions suivantes. C'est une première chose.

La deuxième chose, c'est un aspect tout à fait pratique. Hier, en Commission de l'agriculture, nous avons eu d'autres informations sur les prises en charge données par le Président, M. Bellot, suite à des

discussions et des échanges avec le Greffe du Parlement.

Je vous demanderai de vérifier, car la prise en charge pour la mission qui a lieu vendredi n'est pas prévue pour les parlementaires comme moi qui ne suis pas membre de la commission. En plus, il y a une clé de répartition pour les parlementaires. Les parlementaires surnuméraires ne sont pas pris en charge.

Mme la Présidente. - Deux réponses très rapides. Il faudra distinguer, dans cette maison, ce qui est une visite qui se fait sur le territoire wallon, d'une mission. En fait, c'est la commission extra-muros. C'est la commission qui se déplace. M. Hardy me donne la liste. Il ressort que les visites sont, par principe, ouvertes aux membres effectifs et suppléants de la commission, mais également à tout autre parlementaire et au ministre fonctionnel pour une visite. Il s'agit d'une visite cette fois-ci.

Concernant votre première question, Madame Ryckmans, notre deuxième commission, notre deuxième séance d'auditions aura lieu le 19 mai. Justement, c'était le deuxième point que je voulais aborder, mais je voulais avoir le point de vue du groupe socialiste que je n'ai pas eu, sur la mission.

(Réaction d'un membre)

Très bien. Monsieur le secrétaire, nous transmettrons donc une note circonstanciée avec un maximum d'informations pour la prochaine Conférence des présidents. Merci à vous.

État des lieux et perspectives pour l'emploi en Wallonie à la suite de la réforme des allocations d'insertion – Auditions

Mme la Présidente. - Je passe au deuxième point, Madame Ryckmans. Nous décalons notre deuxième séance d'auditions qui sera reportée au 19 mai. Pour information, je vous rappelle que la séance du 21 avril commencera à 13 heures. À la suite de cette audition, nous pourrions poser les questions parlementaires. Nous enchaînons avec les questions parlementaires.

De la même manière, le 19 mai, nous procéderons à des auditions. Je vous proposerai de commencer à 13 heures également afin que nous puissions poser les questions de la même manière.

Concernant les auditions pour le 21 avril, je pense que nous étions arrivés à un accord. C'est ce qui a été présenté à tout le monde. Pour le 21 avril, je vous rappelle que nous avons M. Claude Emonts, Président de la Fédération des CPAS, ainsi que la directrice générale de la Fédération des CPAS, Mme Malvina Govaert.

Pour les partenaires sociaux, il y aura M. Thierry Bodson pour l'Interrégionale Wallonne de la FGTB et M. Bruno Antoine le secrétaire fédéral de la CSC Luxembourg. Il y a également l'audition de Mme Vanboeckstal pour le FOREm. C'est pour le 21 avril.

Il nous reste la deuxième séquence qui est celle, avec votre accord, que nous installerions le 19 mai à 13 heures, ce dont j'informerai les deux autres présidents de commission.

Les noms qui ont été évoqués pour cette audition – je vous rappelle que l'on avait quand même décidé de s'en tenir à quatre, dans la mesure du possible – sont le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Mme Christine Mahy, l'interfédération des EFT-OISP, M. Mikolajczak, secrétaire fédéral de l'Interfédération.

Il y a une décision à prendre, soit un représentant FEB ou de l'Union wallonne des entreprises. Je ne vous cacherai pas qu'il me semblerait légitime que ce soit plutôt l'Union wallonne des entreprises que nous ayons en audition ce jour-là. Qu'en pensez-vous ? Tout le monde marque son accord ?

Nous enverrons alors une lettre à l'Union wallonne des entreprises pour qu'elle désigne le représentant qui pourrait nous faire un état des lieux.

Ensuite, il y a quatre propositions qui se sont ajoutées. Une qui était celle de Mme De Jonghe, première conseillère FEB, mais puisque l'on a fait le choix de l'Union wallonne des entreprises, je proposerais que sa candidature soit retirée pour cette audition.

Il reste donc l'Observatoire de la santé du Hainaut, Mouvement lutte-solidarité-travail et il y a encore et toujours Mme De Coninck qui a été proposée par notre commission.

J'ai contacté Mme Kapompole pour la Commission des affaires sociales et M. Crucke pour la commission de M. Furlan. Ils n'ont pas d'autres propositions.

Puisque nous en avons déjà trois, Mme Mahy, le Secrétaire fédéral de l'Interfédération et un représentant de l'Union wallonne des entreprises, Observatoire de la santé du Hainaut, Mouvement luttes-solidarité-travail et pour Mme De Coninck....

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Lutte solidarité-travail, c'est intéressant, je les connais depuis plus de 30 ans, mais n'est-ce pas redondant avec l'intervention de Mme Mahy ? On pourrait prendre un des deux, mais les deux, cela me paraît un peu redondant dans le registre. Cela peut être LST à la place de Mme Mahy, je n'ai pas de souci, mais les deux, cela me paraît un peu trop.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je rejoins M. Drèze, cela nous permettrait alors de dégager le quatrième poste pour Mme De Coninck qui est la proposition du MR depuis le début.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Pour le groupe PS, on a déjà pu s'exprimer très longuement par rapport à cela et nous ne trouvons toujours pas quelle est la plus-value de Mme Monika De Coninck au niveau de cette audition et on ne comprend pas non plus pourquoi prendre un ministre qui a eu les compétences dans un Gouvernement fédéral, alors, ouvrons la porte à d'autres ministres qui ont eu des compétences dans d'autres gouvernements et on pourra alors auditionner à l'envi.

Je penserais sincèrement que si l'on veut faire l'état de la question et avancer et dégager des pistes de réflexion, Monika De Coninck ne nous semble pas en tout cas être une personne à auditionner.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Par rapport à Mme De Coninck, le fait est relativement simple. On a une ministre qui, elle, en plus, assume la mesure, ce n'est pas le cas de tout le monde – c'est donc toujours intéressant – qui n'est pas en fonction, qui en plus est flamande. Il n'y a donc aucun risque. Je peux comprendre le risque que vous évoquez si jamais on était dans des jeux politiques, et cetera, mais ici, Mme De Coninck, objectivement, n'est pas dans le jeu politique francophone. Par contre, elle a la vision d'ensemble sur le projet depuis le début, sur les différents mécanismes qui sont mis en place et je crois que c'est important, d'autant que vous avez fait un choix, c'est de privilégier l'Union wallonne des entreprises. Je crois que, et l'Union wallonne des entreprises, et la FEB ont du sens puisque la FEB peut aussi nous éclairer sur la comparaison de la situation dans les deux autres Régions.

Je crois que c'est très important de voir comment la même mesure peut être implémentée différemment dans diverses régions. Cela peut aussi nous éclairer dans notre travail.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - On ne va pas refaire le débat. Je ne comprends pas que le parti socialiste refuse qu'une socialiste flamande vienne ici. On clôture donc ce genre de discussion, mais ce qui m'inquiète tout de même, c'est que nous avons une revendication, on en est à sept personnes désignées. La seule que l'on demande, on espère tout de même qu'elle soit retenue. Sinon, on peut recommencer le tour et redéterminer les critères de sélection.

Mme la Présidente. - Assurément, l'Union wallonne des entreprises, c'est quand même une de vos propositions.

Personne n'est intéressé par l'Observatoire de la santé ? Il s'agit là d'un tout autre aspect que l'on n'aura pas évoqué.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Tout à fait. C'est le sens des commissions conjointes. Si nous étions dans une commission uniquement emploi-formation, on pourrait s'arrêter là, mais à partir du moment où l'on voit bien toutes les conséquences ou les risques par rapport aux exclusions et donc par rapport à des enjeux sociaux, il nous semblait – et d'ailleurs, c'est une proposition qui vient de la Commission des affaires sociales – utile d'avoir une vision interdisciplinaire des enjeux.

L'emploi, ce n'est pas que le travail et la vie des travailleurs. À partir du moment où il y a exclusions, elles ont des conséquences y compris au niveau de la santé. L'Observatoire du Hainaut a, en plus, une vision relativement systémique de tous ces enjeux parce qu'au risque de pauvreté, viennent se greffer des problèmes de somatisation et de maladies réelles et de non-prise en charge des soins, d'accès au logement, d'accès à l'énergie, toute une série d'éléments que l'Observatoire de la santé envisage de manière globale dans sa manière de fonctionner. C'est une matière qui va vraiment élargir notre champ de réflexion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Tantôt, je ne me suis pas exprimé sur l'Observatoire de la santé parce que j'étais d'accord implicitement. Cela me paraît une bonne idée.

Mme la Présidente. - Je voudrais simplement ramener au titre que nous avons donné à nos auditions et je pense que c'était l'accord de tous, c'est « État des lieux et perspectives pour l'emploi en Wallonie à la suite de la réforme des allocations d'insertion ». D'où ma difficulté à accéder à une audition d'une personne qui n'est plus à la manœuvre et qui ne permettrait pas d'avancer sur ce rapport.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Madame la Présidente, peut-être qu'une proposition de compromis serait de dire que, au niveau de Mme De Coninck, on se rallie à l'avis, mais qu'alors, la représentante de la FEB nous paraît indispensable. D'autant qu'elle s'est déjà exprimée plusieurs fois via des tribunes dans la presse ou dans la presse spécialisée et qu'elle connaît particulièrement bien le sujet. Cela nous donnera quand même une perspective sur le plan national.

Je pense que ce serait un compromis qui permettrait d'agréer tout le monde.

Mme la Présidente. - Si je reprends, l'Union wallonne des entreprises et la FEB, tout le monde y souscrit ? Mais alors tant pis, c'est 10 minutes chacun parce que le temps maximum qu'on leur a donné était de 20 minutes.

En résumé, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, l'Interfédération des EFT-OISP, un représentant de la FEB et de l'Union wallonne des entreprises et l'Observatoire de santé du Hainaut. On peut aller comme cela ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Juste dire que pour le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et LST, on peut faire la même chose, leur demander d'être présents et de parler 10 minutes chacun. Je pense que ce sont deux visions complémentaires.

Mme Mahy, on l'a entendue récemment sur un autre sujet, a des choses très intéressantes à dire, mais je pense que si on lui demande de se focaliser sur l'emploi et que LST peut être présente, on utiliserait le même mécanisme.

Mme la Présidente. - Oui, on part comme cela, l'essentiel c'est que notre rapport soit bon et qu'il soit surtout très opérationnel.

Nous auditionnerons donc six personnes ce jour-là, mais je serai tout à fait intolérante sur les dépassements d'horaire, ne m'en veuillez pas.

Nous aviserons donc nos deux autres commissions conjointes de ces deux propositions. C'étaient les deux éléments que je voulais vous donner comme information.

La commission a décidé de procéder, le mardi 19 mai 2015 à 13h, en réunion conjointe avec la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie et la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé à l'audition complémentaire :

- d'un représentant habilité du Réseau Wallon de Lutte contre la pauvreté ;
- d'un représentant habilité de l'Observatoire de la Santé du Hainaut ;
- d'un représentant habilité de l'UWE ;
- d'un représentant habilité de la FBE ;
- d'un représentant habilité du secteur des EFT-OISP ;
- d'un représentant habilité du Mouvement de Luttés Solidarité travail.

Il est fort probable que je revienne très prochainement avec une autre proposition d'une autre mission parce qu'il semblerait que l'on aurait, suite au WorldSkills où l'on remet toute une série de certifications pour l'excellence du travail dans les

formations qualifiantes et techniques, il y a des découvertes qui ont été faites sur la qualité de ce qui s'est passé en Suisse. Il est donc fort probable que nous puissions mettre sur pied une mission en Suisse, peut-être début juin, si c'était possible, étant donné qu'il faut que cela ne tombe pas en période scolaire, et cetera.

Si vous le permettez, on peut avancer en ce sens et je reviendrai vers vous le plus vite possible pour vous informer de l'état des lieux de la mission, la perspective étant toujours la même, comparons, distinguons, analysons et voyons ce que l'on peut en faire de mieux pour la Wallonie puisque l'on aura un pacte pour l'emploi qui sera mis sur la table très prochainement.

Chers collègues, merci beaucoup.

En ayant examiné ces deux points, y a-t-il un point particulier dans l'examen de l'arriéré pour ce jour ? Non.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- Mme Bonni, sur « les aides à la promotion de l'emploi accordées dans le cadre du plan Marshall » ;
- Mme Gérardon, sur « la convention « Alliance for Youth » » ;
- Mme Gérardon, sur « l'intérêt du microcrédit dans l'accompagnement des apprentis entrepreneurs » à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sont transformées en questions écrites.

PROJETS ET PROPOSITIONS

26E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON – FASCICULE IER (DOC. 152 (2014-2015) N° 1)

Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises – contrôle des comptes 2011 et 2012 pp. 61 à 70

Contrôle de légalité et de régularité des dépenses du département de l'emploi et de la formation professionnelle pp. 137 à 150

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du 26e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule Ier (Doc. 152 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Vandorpe est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bairiot.

M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, la Cour des comptes m'a chargé de vous présenter une synthèse du deuxième point à l'ordre du jour, non pas l'IFAPME, mais le contrôle de l'égalité et de régularité du département de l'emploi et de la formation de la DGO6.

Le texte est assez long dans le rapport de la Cour des comptes. Je vais donc vous présenter une synthèse relativement complète et néanmoins assez courte.

En ce qui concerne la gestion des centres-villes, la Cour des comptes relève que le contexte dans lequel s'effectue le financement des structures de gestion de centres-villes ne permet pas un contrôle cohérent de l'utilisation des différents financements publics qui constituent les principales ressources de ces associations.

Après 17 ans d'expérience pilote, le subventionnement de la politique de gestion de centres-villes prend la forme essentiellement d'une politique de soutien à l'emploi, car le décret du 3 avril 2009 n'a pas été exécuté. La Cour des comptes recommande que les dispositions légales et réglementaires qui seront adoptées dans le cadre de l'intégration future des dispositifs de gestion de centre-ville et des agences de développement local, dont a fait part Mme la Ministre dans sa réponse à la Cour, ainsi que les exposés particuliers des ministres compétents, contribuent à définir avec précision les objectifs de politique publique poursuivis, les moyens qui leur sont alloués, l'évaluation des résultats à atteindre et l'information des parlementaires. Mme la Ministre s'est également engagée à définir, de manière plus précise dans le budget 2016, les moyens alloués à cette politique.

Concernant les organismes d'insertion socioprofessionnelle, la Cour des comptes a constaté que le décret régissant la matière a été modifié d'année en année, depuis 2011, par des dispositions budgétaires. Un tel procédé de modification législative est source d'insécurité juridique et doit être évité.

En outre, la Cour des comptes a relevé des incohérences dans le libellé de l'article 17bis du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, lequel a été inséré par un cavalier budgétaire du budget initial de 2014.

La Cour prend acte de l'objectif de Mme la Ministre de mettre fin au régime transitoire actuel, qui repose en partie sur des dispositions du décret budgétaire, au terme d'un travail d'ajustement et de clarification.

Concernant la formation en alternance, la Cour des comptes considère que le retard dans l'approbation des actions de formation en alternance, constaté dans des dossiers des années 2012 et 2013, constitue un obstacle à un soutien efficient de cette filière de formation. L'allongement excessif des délais pourrait expliquer en partie pourquoi 35 % des bénéficiaires ne transmettent pas leurs déclarations de créance.

Elle a en outre relevé que le rythme d'approbation de ces demandes d'agrément par le ministre est susceptible d'engendrer des inégalités de traitement entre les bénéficiaires. Elle recommande donc de respecter les délais prévus par la réglementation.

Dans sa réponse à la Cour des comptes, Mme la Ministre a signalé que cette inégalité de traitement résulterait « de circonstances exceptionnelles » et que l'administration n'en était pas responsable.

Concernant les agences de développement local, l'administration et la commission d'agrément et d'accompagnement ont relevé des problèmes dans l'adéquation de certains projets locaux aux missions décrétales. La fréquence d'une telle situation pourrait justifier d'évaluer le dispositif décretal et d'affiner les critères d'évaluation. Mme la Ministre a précisé qu'une telle évaluation pourrait avoir lieu dans le cadre de la fusion de ce système de subventionnement avec celui de la gestion de centre-ville.

Concernant le Plan mobilisateur pour les technologies de l'information et de la communication, puisque les effectifs disponibles ne peuvent réaliser un contrôle exhaustif annuel des opérateurs, il est indispensable que la programmation de ces contrôles repose sur des critères objectifs. Cette programmation doit reposer sur une analyse de risques appropriée du secteur subventionné.

La méthode de programmation devrait être élaborée de manière concertée par le service gestionnaire, l'inspection sociale et la commission instituée par le décret du 3 février 2005 sur le Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication.

La Cour des comptes recommande également de veiller à optimiser l'efficacité du contrôle de l'utilisation et de la justification des subventions accordées.

Elle attire l'attention sur la nécessité de procéder, dans les meilleurs délais, au suivi des rapports d'inspection qui ont été communiqués à l'administration.

J'en ai terminé, Madame la Présidente. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Tout d'abord, je remercie la Cour des comptes pour son rapport. J'aimerais demander, de façon préalable, c'est vrai que vous avez sélectionné quelques échantillons pour établir votre rapport. Je suppose que si vous deviez envisager la totalité des dépenses budgétaires, cela ferait un travail colossal, mais vu le nombre relativement important de remarques que vous établissez, ne devriez-vous pas étendre un peu plus votre investigation ? Ne faudrait-il pas pousser plus loin étant donné le nombre d'irrégularités que l'on a relevées à la lecture de votre document ?

Deuxième élément, je reviens sur la gestion des centres-villes. C'est vrai que cela pose quelques problèmes, notamment quand on sait qu'il n'y a jamais eu d'arrêt d'exécution et que ceux-ci sont obligatoires pour valider toute une série d'éléments comme désigner les membres des commissions, mettre en œuvre l'approbation du plan stratégique. On pourrait avoir toute une série de recours puisque, forcément, les arrêtés d'exécution n'ont pas été pris. Je pense d'ailleurs que Mme la Ministre le reconnaît puisque vous signalez que vous reconnaissez qu'une insécurité juridique pourrait être mise en jeu dans le chef des bénéficiaires. J'aurais donc souhaité savoir pour quelle raison ces arrêtés n'ont pas encore été pris. Certaines décisions ont-elles été remises en cause du fait de cette absence d'arrêt d'exécution ?

Concernant les OISP, vous dites qu'un audit est en cours. Quand sera-t-il disponible ?

Vous relevez également qu'à plusieurs reprises, on a usé et abusé du cavalier budgétaire ; ce qui est source d'insécurité juridique, tout le monde le reconnaît. Vous recommandez de stabiliser et de pratiquer des règles qui sont structurelles et donc, à plus long terme. Mme la Ministre s'est engagée à essayer de limiter l'utilisation de ce cavalier budgétaire. Nous espérons que ce sera mis en application sur base du vieux proverbe latin qui dit *uti sed non abuti*. Je pense que dans ce cas-ci, c'est applicable.

Concernant la formation en alternance, vous avez relevé deux problèmes : le rythme d'approbation des demandes d'agrément qui induit une inégalité de traitement et les actions présentées dans les dossiers transmis par l'administration au ministre qui n'ont pas été agréées dans l'ordre de leur transmission. Ainsi, parfois, on voit que 54 dossiers sont agréés en deux mois alors que pour 200 dossiers, il faut pratiquement deux ans et ces 54 viennent s'insérer dans la période de deux ans durant laquelle les 200 autres devaient être agréés. Il y a donc un problème d'agenda et j'aurais voulu vous demander comment on peut expliquer ces étonnantes différences de traitement, d'autant que

Mme la Ministre précise qu'il n'y a aucune récurrence, mais vous relevez quand même qu'il y en a. Mme la Ministre nous dit que ce problème n'est pas imputable à l'administration. J'ai envie de lui demander : qui est responsable alors ?

Enfin, concernant les agences de développement local, vous avez soulevé que les règles d'indexation applicables aux subventions n'ont pas été correctement appliquées et que cela a forcément entraîné des conséquences en cascade. Comment cela se fait-il ? La normalité est-elle rétablie à ce jour ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Quelques brèves questions concernant la Gestion centre-ville. La DPR prévoit la fusion des agences de développement local et des cellules de Gestion centre-ville. Je voudrais demander si l'on a déjà avancé dans ce processus-là.

Concernant les OISP, puisqu'il y a aussi une intention formulée par Mme la Ministre de clarifier le suivi du décret de 2013, où en est-on à ce niveau-là ? Des arrêtés ont-ils déjà été pris, ou sont-ils en préparation ?

Concernant la formation en alternance, les approbations sont-elles désormais accordées dans les meilleurs délais et à débit plus régulier par rapport aux constats formulés par la Cour des comptes ?

Un petit complément sur les agences de développement local : avez-vous, en termes d'état des lieux, une indication sur le nombre d'ADL actives actuellement ? Qu'en est-il du moratoire prévu au budget 2015 ?

Je souhaiterais également demander à la Cour des comptes, si elle a des exemples d'inadéquation entre les projets portés par les ADL et les missions du décret ?

Enfin au niveau PMTIC, la Cour relève, selon ses termes, un manque de moyens en personnel au niveau de l'inspection. Constate-t-on une telle insuffisance dans d'autres secteurs relevant de l'emploi et de la formation professionnelle, déficit en termes de capacités d'inspection ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci Monsieur pour votre présentation. Je pense que contrairement à d'autres rapports que vous avez remis, Mme la Ministre vous a répondu. C'est déjà quelque chose que je voudrais saluer parce que ce n'est pas le cas de tous les ministres pour tous vos travaux.

Ici, il y a une réponse, en temps et heure. Maintenant, c'est vrai que nous avons les questions, et je ne peux que reprendre, confirmer, les questions qui ont

été posées par mes prédécesseurs. Notamment pour avoir un peu plus d'informations et peut-être que nous reviendrons aussi en commission plus longuement, mais peut-être que Mme la Ministre pourra nous en dire plus, surtout sur les avancées qu'elle propose et qu'elle annonce dans ses réponses.

Ma question par rapport à la gestion des centres-villes : pourquoi les décrets n'ont-ils toujours pas fait l'objet d'arrêtés d'exécution ? Où en est-ce ? Quand cela sera-t-il le cas ? Mme la Ministre dit que l'engagement du Gouvernement est d'organiser le rapprochement entre les agences de développement local et les cellules de gestion des centres-villes. Dans quels délais ? Avec quel objectif ? Dans quelle dynamique cela s'inscrit-il ?

C'est évidemment une question que nous pouvons reprendre à notre compte.

La même chose pour ce qui est des OISP sur le travail d'ajustement et de clarification de manière à éviter le cavalier budgétaire.

En ce qui concerne ce sujet, si je reprends la question évoquée précédemment, à savoir que s'il y a effectivement une inégalité de traitement qui résultait de circonstances exceptionnelles, peut-on en savoir plus ? À quoi cela est-il dû ? S'il n'est pas imputable à l'administration – on l'entend bien – alors c'est important que nous puissions savoir à quoi elles étaient dues pour savoir éventuellement si tout a été mis en ordre, si tout a été mis en place pour les éviter et donc réduire fortement ces longueurs, ces délais.

Dernière question peut-être à propos des PMTIC. Le groupe de travail qui va organiser – vous en avez parlé, on l'a un peu abordé quand la commission PMTIC est venue se présenter récemment – est en passe d'être constitué, de démarrer ses travaux. Est-ce bien le cas ? Comment suppléer à ces défauts pour les inspections ?

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Présidente, j'aimerais remercier au nom du groupe socialiste d'abord la présence de la Cour des comptes ainsi que l'exposé de Monsieur. Remercier également Mme la Ministre pour les engagements qu'elle a pris à tous niveaux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bairiot.

M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes. - Les différentes questions qui viennent d'être soulevées s'adressent à la Cour des comptes pour ce qui la concerne et s'adressent à Mme la Ministre pour ce qui la concerne aussi.

Je vais donc essayer de répondre adéquatement en me ciblant sur les points qui concernent la Cour des comptes.

Au sujet de la toute première question de M. Henquet, effectivement le contrôle qui a été effectué

ici n'est pas un audit thématique traditionnel de l'évaluation de la politique menée par le département.

Il s'agit d'un simple contrôle traditionnel, de légalité et de régularité. Un peu dans l'esprit de ce qui se faisait lorsque le visa préalable existait.

Je partage votre opinion selon laquelle en sélectionnant de manière aléatoire 15 opérations, on aboutit à un nombre de remarques assez important. Il serait tout à fait fondé de fixer des objectifs d'évaluation des politiques qui sont mises en œuvre de manière plus systématique. Pour cela, naturellement, je vais transmettre la suggestion à la Cour des comptes qui, en fonction des moyens disponibles, mettra dans son plan opérationnel un prochain contrôle plus étendu et plus ciblé.

En ce qui concerne la gestion des centres-villes. La partie qui renvoie à ce qui est exposé dans la Déclaration de politique régionale, je laisse à Mme la Ministre le soin de répondre.

Quant à la question de savoir pourquoi les arrêtés d'exécution n'ont pas été pris pendant toutes ces années – parce que cela fait quand même un temps considérable – à mon niveau, en tant que représentant de la Cour des comptes, je n'ai pas d'explication. La seule explication que je pourrais formuler, mais c'est une sorte de tautologie, c'est de dire que la volonté politique de prendre ces arrêtés n'a jamais existé.

En ce qui concerne l'audit parallèle, en ce qui concerne les organismes d'insertion professionnelle, je ne suis pas en mesure de vous donner des données en fonction de celles dont je dispose à présent sur l'aboutissement de cet audit parallèle.

En ce qui concerne la formation en alternance, effectivement, Mme la Ministre a signalé que l'inégalité de traitement résultait de circonstances exceptionnelles – je l'ai écrit dans mon exposé d'aujourd'hui avec des guillemets – et que l'administration n'en était pas responsable.

La situation que la Cour des comptes a examinée se rapporte à la précédente législature.

Force est de constater que si ce n'est pas l'administration qui est responsable de ces retards de traitement, cela ne peut être que le cabinet qui était en charge de la matière à l'époque. C'est mon opinion personnelle.

Nous n'avons pas eu d'explication, puisque Mme la Ministre a fait référence à des circonstances exceptionnelles, ce qui est une façon de présenter les choses. Je lui laisse la liberté de détailler ces circonstances. Je n'ai pas connaissance des éléments sous-jacents qui permettent de comprendre pourquoi des dossiers ont été traités avant d'autres et pourquoi des dossiers ont fait l'objet d'un tel retard.

Par contre, il me semble clair que la durée d'approbation de certains dossiers, qui se comptent parfois par dizaines ou par centaines, a été parfois à ce point allongée par rapport au délai de 30 jours francs prévu par la réglementation que, dans le chef des CEFA, cela représente une ressource proportionnelle au nombre d'apprentis qu'ils ont. A priori, je considère que l'on peut raisonnablement leur faire confiance pour introduire leur déclaration de créance dans les temps utiles, parce que cela représente pour eux des masses budgétaires un peu plus importantes.

Le problème des 35 % de bénéficiaires qui n'introduisent pas la déclaration de créance vient principalement des patrons de petites PME qui ont sous leur tutelle un, deux ou peut-être trois apprentis.

Les montants en jeu, soit 744 euros pour une formation interrompue et 1 240 euros pour une formation correspondant à une année scolaire entière, cela ne représente pas des sommes gigantesques. Dans le chef d'un petit patron de PME, même si son comptable est consciencieux, cela représente un travail considérable de poursuivre la récupération de ces créances, avec des délais extrêmement longs.

La Cour des comptes pense que c'est vraisemblablement du fait des retards accumulés, en tout cas pendant la période observée, peut-être même antérieurement – je n'en sais rien, c'est très possible – qu'un bon nombre de petits indépendants, de petits patrons de PME, ont tout simplement baissé les bras par rapport à la complexité administrative de la récupération de montants minimes.

Il n'empêche que ces retards, à l'époque où ils ont existé, et quelles que soient les circonstances exceptionnelles qui les justifiaient, ces délais n'ont pu avoir qu'un effet décourageant vis-à-vis de la politique qui était censée être promue par cette action.

En ce qui concerne les agences de développement locales, pour ce qui est du moratoire, ce sera à Mme la Ministre de présenter sa vision des choses.

En ce qui concerne l'indexation des subventions aux agences de développement locales, il faut relever qu'une erreur de calcul qui est à l'origine du problème a été reconnue par l'administration. L'erreur de calcul est à l'avantage de la Région et la Cour des comptes a simplement décelé le problème. Quelle sera la solution à apporter ? Il conviendra de nouveau au Gouvernement wallon, à travers sa représentante concernant cette matière, de prendre une position en fonction, le cas échéant, des actions qui seront entreprises par les agences de développement locales pour récupérer ce qu'elles n'ont pas reçu à la suite d'une erreur de calcul qui semble accidentelle. Je vous avoue qu'il est très rare que l'on refasse, dans le cadre d'un audit, des calculs d'indexation comme cela. Il se fait que ce recalcul a eu lieu et que l'on a relevé une erreur. Globalement, cela

représente un montant qui serait de l'ordre de 250 000 euros pour l'ensemble des agences de développement locales.

En ce qui concerne le Plan mobilisateur pour les technologies de l'information et de la communication, concernant le groupe de travail, son avancement, il appartiendra à Mme la Ministre de répondre à cette question.

En ce qui concerne les problèmes de l'inspection sociale, la Cour des comptes n'a pas tiré de conclusion péremptoire et catégorique. Il semble en tout état de cause que la Direction de l'inspection sociale n'ait pas les moyens d'effectuer ces contrôles de manière vraiment coordonnée avec l'administration. La Cour a encouragé que ces contrôles soient planifiés sur une base la plus objective possible en concertation avec l'administration.

La Direction de l'inspection sociale a clairement fait part à la Cour des comptes de ses difficultés, qui résultent à la fois d'un manque de moyens et de la complexité extravagante de certaines réglementations.

Mme la Présidente. - Excusez-moi, je vois que nous avons des invitées dans notre séance. Pourriez-vous vous présenter ?

Je souhaiterais être prévenue la prochaine fois parce que je suis un peu tendue. Les contrôles sont très importants dans la maison. En même temps, cela permet à certains de ne pas avoir des positions...

(Rires)

Merci Monsieur Bairiot.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais remercier la Cour des comptes pour les remarques et surtout pour les recommandations qui contribuent à l'amélioration continue de notre gestion publique.

Pour ce qui concerne les remarques et recommandations faites à l'occasion du contrôle de la légalité et de la régularité des dépenses du département de l'emploi et de la formation professionnelle, permettez-moi d'apporter quelques précisions.

La Direction de l'emploi et des permis du travail a également pris bonne note des recommandations faites par la Cour des comptes en matière d'identification des moyens affectés par la Wallonie à la politique de gestion des centres-villes.

Ainsi, comme je l'ai précisé dans ma réponse aux observations de la Cour des comptes, l'ensemble des ressources mobilisées pour financer le secteur, leur

articulation et leur objet seront détaillés dès le budget 2016 dans mon exposé particulier.

Vous l'avez souligné, dans un souci de clarification, le Gouvernement wallon entend fusionner les agences de développement local et les cellules de gestion des centres-villes. Il est donc utile de préciser que les contours du rapprochement envisagé d'ailleurs dans la Déclaration de politique régionale entre les ADL et les cellules de gestion des centres-villes ne se limitent pas, pour ceux qui ont eu le loisir de lire et relire la Déclaration de politique régionale, à ces deux dispositifs, mais s'étendent au-delà.

Ils s'inscrivent, en effet, dans les grands axes que le Gouvernement wallon souhaite élaborer en matière de politique de la ville en Wallonie et l'objectif est de décloisonner un ensemble de compétences et donc un ensemble de moyens attribués à trois ministres du Gouvernement wallon concernés pour rendre un ensemble beaucoup plus cohérent au plan local.

Je voudrais juste ajouter qu'aujourd'hui, une expérience pilote va se lancer. Il est trop tôt pour en parler maintenant, ce sera une expérience pilote, on aura l'occasion au fil du temps de pouvoir finalement réellement faire l'expérience sur le terrain, voir si ce que l'on envisage peut être mis en place pour l'année prochaine.

Pour ce qui concerne les observations relatives aux OISP que l'on appelle maintenant les CISP, la Cour des comptes a souligné ma volonté d'aboutir à une clarification de dispositifs pour que les agréments reposent sur des dispositions organiques tout à fait transparentes.

Comme je vous l'ai déjà précisé, je suis évidemment consciente de la superposition de l'ancien régime et du nouveau régime, qui risque d'entraîner un manque de clarté auquel il sera nécessaire de remédier pour permettre à chaque structure de saisir les contours du régime juridique qui lui est vraiment applicable.

Les agréments des opérateurs ont été, dans ce cadre, prolongés d'un an, jusque fin 2016, pour se donner le temps d'adopter les arrêtés d'exécution dans le courant de cette année. Nous avons recensé les habilitations données au Gouvernement qu'il s'agira de traduire en arrêtés d'exécution. Le travail est entamé, il se fait, bien sûr, en collaboration avec l'administration et les représentants du secteur seront aussi associés à ce travail.

Dès la fin de l'année, les opérateurs pourront construire le dossier de demande d'agrément en qualité de CISP. Sur la base d'une réglementation claire et transparente, les demandes devront être rentrées pour le 31 mars 2016 pour un agrément des centres sur la base du nouveau décret et l'agrément tombera, à ce moment-là, dès le 1er janvier 2017.

Pour ce qui concerne les remarques de la Cour des comptes relatives aux primes dites d'encouragement à la formation en alternance, l'administration a pris bonne note des remarques de la Cour des comptes. Ainsi, les retards dans le traitement de dossiers qui étaient à l'origine de l'encours constaté ont depuis lors été résorbés grâce au processus mis en place par l'administration pour simplifier, d'une part, et accélérer, d'autre part, le traitement des dossiers.

Aujourd'hui, je peux vous assurer qu'il y a un monitoring précis, un tableau de suivi et un timing exact de traitement de dossiers.

Pour ce qui concerne les agences de développement local et la remarque de la Cour des comptes relative au respect des règles en matière d'indexation des subventions, il convient de préciser que l'administration a tout mis en œuvre pour régulariser la situation. En effet, l'erreur survenue dans le calcul de l'indexation de la subvention allouée aux agences de développement local, en 2012, 2013 et 2014 a d'ores et déjà été corrigée pour l'année 2015.

Pour les compétences qui relèvent de mon secteur, des moyens spécifiques seront alloués lors de l'ajustement budgétaire. Au programme 18.11, pour régulariser la situation pour les trois années considérées, je peux déjà vous annoncer qu'il s'agira d'un montant de 38 000 euros pour le secteur privé. Vous les retrouverez à l'allocation 33.11. Et pour le secteur public, vous les retrouverez sur la 43.02 et il s'agira d'un montant de 48 000 euros. Évidemment, j'ai arrondi les montants. Vous trouverez les montants plus précis lorsque nous étudierons l'ajustement budgétaire.

Enfin, en ce qui concerne les remarques et observations de la Cour des comptes relatives au PMTIC, le Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication, des groupes de travail se sont tenus avec l'administration et le service de l'Inspection sociale. Ces groupes de travail se sont réunis depuis le début du mois de janvier, les réunions se seront tenues à un rythme relativement soutenu, le travail a porté sur les modalités de contrôle, notamment l'utilisation des subventions, bien entendu, ainsi que sur la révision de l'arrêté d'exécution de juillet 2005 du PMTIC pour le mettre en conformité avec les modifications introduites par le décret de fin février 2014, relatif au plan Langues et modifiant divers décrets en matière de formation professionnelle.

La commission PMTIC a aussi travaillé début février sur la révision de la réglementation PMTIC et donc le travail est en cours et se poursuit.

Il ne me reste qu'à remercier la Cour des comptes pour son analyse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre, merci Monsieur le représentant de la Cour des comptes.

Spontanément, j'avais indiqué sur mon papier deux adjectifs : grave et accablant.

Grave parce que – et c'est une constante dans les différentes commissions quand on entend le rapport de la Cour des comptes – on entend souvent que finalement le politique édicte des règles qu'il est le premier à ne pas respecter.

Or, on sait que le politique doit avoir un devoir d'exemplarité. Je sais que Mme la Ministre n'est pas responsable puisqu'elle vient d'arriver en charge de l'emploi et de la formation, mais enfin, son parti y est depuis des années, et donc on ne peut pas continuer à constamment se justifier en disant : « On va s'améliorer, on va faire mieux ».

Accablant, et je vous ai senti gêné dans vos propos, parce que c'est vrai que la teneur de ce rapport n'est pas nouvelle. Quand on vous lit, vous dites chaque fois, comme on le dit depuis trois ou quatre ans – et ce sont les mêmes griefs qui reviennent, systématiquement comme si le politique n'entendait rien de ce que vous dites – que l'on retrouve les mêmes problématiques au bout de l'analyse de chacun vos rapports annuels.

Je suis très heureux de vous entendre dire que de faire une analyse ponctuelle sur 15 opérations cela peut être bien si le rapport est positif. Mais c'est vrai que quand on constate qu'il y a pas mal de dysfonctionnements, vouloir étendre à plus d'opérations, c'est encourageant et donc notre parti, le MR, ne peut que vous encourager. Je ne savais pas à qui il fallait s'adresser pour multiplier ce genre d'opération, je vous en fais la demande officiellement, n'hésitez pas à demander à la Cour des comptes d'étendre ses analyses, ses investigations puisque l'on sait qu'en final, Mme la Ministre tient compte de vos remarques et c'est le système public et politique qui s'en trouve amélioré.

Concernant la gestion des centres-villes, c'est vrai que quand je vous ai demandé pourquoi ces arrêtés d'exécution n'ont pas été pris, tout en sachant que l'on peut invalider les nominations et que l'on peut annuler des affectations de subsides, vous me dites qu'il n'y a pas de volonté politique. C'est quand même grave, ce que vous dites. Parce que le politique est quand même celui qui décide, c'est lui qui met en œuvre, et qui pourrait voter les arrêtés d'exécution si ce n'est le politique ? Je voulais demander à Mme la Ministre si elle confirme qu'il n'y a pas de volonté politique d'embrayer dans cette spirale qui est quand même positive et qui met tout le monde à l'abri de problèmes juridiques ultérieurs.

Concernant la formation en alternance, je voulais demander qui est responsable de ces problèmes récurrents, même si l'on dit qu'ils ne le sont pas.

Mme la Ministre dit que ce n'est pas l'administration qui est responsable, mais vous, vous nous dites clairement que c'est le cabinet qui est en faute, j'aurais donc voulu avoir l'avis de Mme la Ministre à ce sujet.

Vous avez développé un sujet auquel je n'ai pas fait allusion, mais que j'ai très bien lu dans votre rapport, que je trouve grave et dangereux. Quand vous me dites que toute une série de patrons de petites PME n'osent pas réclamer leur créance, recouvrer leur créance parce que finalement, cela prend un temps tellement long au niveau administratif que pour eux c'est une perte de temps, donc une perte d'argent, c'est grave et dangereux parce que si l'administration a compris le truc, il suffit qu'ils allongent les délais et plus personne ne réclamera son argent. Le politique en ne payant pas dans les délais qui lui sont imposés, finalement, ne fait pas son œuvre.

Comme je l'ai dit tantôt à l'initial, c'est vrai que Mme la Ministre n'est pas responsable puisqu'elle vient d'entrer en fonction dans ces compétences-là, je ne puis que l'encourager à mettre tout en œuvre pour résorber et colmater les brèches que vous avez soulevées, Monsieur le représentant de la Cour des comptes, et faire en sorte que chaque année, ce ne soient pas des *bis repetita* et que l'on doive chaque fois relever les mêmes problèmes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - J'ai une petite question pour M. Bairiot qui a terminé son exposé par ces mots que j'ai notés parce que l'on est rarement aussi explicite, vous avez relevé : « La complexité extravagante de certaines réglementations ».

Pouvez-vous développer un peu votre propos, en donnant un exemple ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bairiot.

M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes.
- Je vous avoue que pour avoir réalisé partiellement, avec une collègue, ce contrôle de légalités, irrégularités, ce qui nous a particulièrement gênés, c'est d'abord la modification de dispositions légales et réglementaires par des cavaliers budgétaires qui, en plus, ont, semble-t-il, comporté des erreurs matérielles. En ce qui concerne d'autres politiques comme la gestion des centres-villes, 17 ans d'expérience pilote, cela n'est pas politiquement tout à fait satisfaisant, même si dans le concret, les associations de gestion centre-ville travaillent dans l'esprit du décret, mais il y a un nombre de questions qui restent en suspens, comme cela est exposé dans le rapport.

En ce qui concerne la formation en alternance, la réglementation est claire et la problématique que nous avons soulevée en ce qui concerne les délais est claire aussi. Ce n'est pas un problème de réglementation extravagant, c'est un problème d'anomalie au niveau du suivi après le travail de l'administration, c'est au ministre qu'il appartient d'approuver les actions. Il n'y a

pas de réglementation complexe et extravagante, mais il y a une anomalie inexplicée et aberrante.

En ce qui concerne les agences de développement local, la réglementation n'est pas en soi particulière et incongrue. Il n'en demeure pas moins qu'elle faisait d'une certaine manière, comme l'a confirmé Mme la Ministre, double emploi avec la politique des Gestions centre-ville. Un certain nombre de missions ont été accomplies dans certaines agences de développement local qui ne cadraient pas avec la mission théorique de ces agences. La réglementation se prêtait à une grande latitude dans l'interprétation et cela a été source ponctuellement de certaines dérives des agents se trouvant affectés à des tâches qui relevaient des services communaux traditionnels.

Si l'on prend les problèmes rencontrés et exposés dans le rapport les uns après les autres, il est clair que si dans un simple contrôle de légalité/régularité et non pas dans un audit d'évaluation de la politique publique, des auditeurs de la Cour des comptes expérimentés rencontrent autant de bizarreries au cours de l'analyse de 15 malheureux dossiers, il est clair que toutes ces actions de politique publique en matière d'emploi et de formation, à mon estime, pour le citoyen ordinaire, sont littéralement incompréhensibles.

Je m'excuse d'employer des mots un peu tranchants, mais si un contrôle aussi banal prend autant de temps, si les réponses sont parfois un peu particulières dans la mesure où elles invoquent des circonstances exceptionnelles, mais qui ne correspondent pas à un ou deux cas, mais à des centaines de cas, il est clair qu'à mon estime – je n'exprime pas l'avis de la Cour des comptes, j'exprime mon avis de Premier auditeur – il est extrêmement difficile...

M. Drèze (cdH). - Madame la Présidente, je pense que l'on s'égarer un peu. Il ne s'agit pas de constat objectif. On demande l'avis de la Cour des comptes et nous avons un conseiller de la Cour des comptes qui donne des avis totalement subjectifs sur les politiques menées par le Gouvernement wallon. On est en train de s'égarer.

Mme la Présidente. - Attendez, attendez, on va laisser M. Bairiot conclure. Je rappelle qu'ici, on est bien sur deux éléments de rapport qui nous concernent, qui sont un point de vue, un avis de la Cour des comptes sur la manière, dont deux volets de cette commission sont traités.

Tout peut être examiné, mais Monsieur Bairiot, je vous laisse terminer et puis, le Parlement reprendra la parole.

La parole est à M. Bairiot.

M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes.
- Je l'ai dit, dans mon exposé, tout ce que j'ai dit en termes de réponse aux questions qui ont été posées, je

l'ai dit à titre personnel, en ma qualité de Premier auditeur. Je n'engage pas l'avis de la Cour des comptes. Elle transmettra le sien, s'il échet, mais je ne peux pas non plus, en toute honnêteté intellectuelle, à chaque question posée, envoyer paître Mesdames et Messieurs les commissaires qui posent des questions en disant : « La Cour des comptes vous répondra plus tard ». Maintenant, je peux le faire et cela ne me gênerait pas.

Mme la Présidente. - Y a-t-il des réactions ?

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je veux remercier M. Bairiot puisque l'on se plaint au Parlement wallon d'avoir trop souvent la langue de bois. Ici, c'est un avis, on peut ne pas l'aimer, mais il suffit de prouver l'inverse. Ce n'est pas compliqué et il ne faut jamais être gêné par une expression démocratique, publique, raisonnée qui en plus, est appuyée sur des éléments objectifs, même si les conclusions ne nous plaisent pas.

Sur le fond, Madame la Ministre, quelques éléments : on a beaucoup parlé des Gestions centre-ville et du cadre. C'est vrai qu'une expérience pilote de 17 ans, désolé, mais il ne faut pas être Premier auditeur à la Cour des comptes pour se dire que 17 ans, c'est long pour une expérience pilote, d'autant que dans la Déclaration de politique régionale, est envisagée la fusion avec les agences de développement local. Justement, quel est le calendrier par rapport à cela ?

J'aimerais savoir à quel moment le texte va être débattu ici pour que l'on puisse avoir un horizon par rapport à cette difficulté, car à l'heure actuelle, beaucoup de ministres nous disent qu'ils vont faire beaucoup de choses, mais l'on n'a pas souvent le calendrier. C'est normal, c'est le début, mais c'est le début depuis quelques mois maintenant. Il faudrait avoir un horizon.

Deuxième aspect par rapport aux différents éléments qui ont été signalés, en ce qui concerne les Gestions centre-ville et ce lien avec les agences de développement local, envisagez-vous une révision des missions ? Parce que l'on a aussi une différence en matière territoriale d'action. Quel est le lien que vous allez créer entre les deux ? Aura-t-on toujours deux équipes qui vont s'occuper des deux missions précédentes ou un seul organisme réunira-t-il les nouvelles missions puisque à l'heure actuelle, force est de constater que les Gestions centre-ville fonctionnent de façon très différente d'une ville à l'autre.

Parfois, et je ne vais pas citer de villes pour ne vexer personne, mais l'on se retrouve avec des Gestions centre-ville qui sont des grandes associations de commerçants qui organisent, de temps en temps, un marché et l'on a des stewards qui sont plus ou moins gérés selon les lieux et d'autres où c'était vraiment la mission de base, l'on a un développement économique qui est piloté.

J'aimerais savoir ce qu'il en est de votre côté en ce qui concerne votre position et surtout comment intégrer les missions des agences de développement local dans le cadre de ces Gestions centre-ville.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je remercie le représentant de la Cour des comptes. J'aime bien la formule « Il faut évaluer pour voir évoluer ».

C'est vrai que si à un moment donné, on ne met pas les points sur les i et que l'on ne définit pas les problèmes, on ne sait pas les changer ni les améliorer. Au-delà de nos différences politiques, ce que M. Bairiot a soulevé, si l'on parvient à l'améliorer, tout le service public sera gagnant et donc, le citoyen. Il ne faut pas faire un problème partisan ou polémique.

Mme la Présidente. - Excusez-moi de vous interrompre, nous avons un petit problème technique. Le système doit être relancé, il s'est arrêté.

Voilà, c'est en ordre.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je disais que j'aime bien la formule : il faut évaluer pour voir évoluer. Vous avez entendu cela quelque part. Je ne sais pas quel homme célèbre l'a cité dernièrement, mais toujours est-il – c'est vrai – si l'on n'analyse pas, à un moment donné, les dysfonctionnements d'un système, on ne sait pas où poser le bon diagnostic pour le faire évoluer. Au-delà de nos différences partisans et politiques, je pense que c'est le citoyen qui s'y retrouvera si la fonction publique s'en trouve améliorée.

J'aurais voulu simplement interpellé Mme la Ministre à deux niveaux puisque vous n'avez pas répondu à ce que je vous ai demandé tantôt. C'est vrai qu'à propos de la gestion des centres-villes, les arrêtés d'exécution n'ont pas été prononcés, ce qui risque de poser des problèmes. M. Bairiot a dit que c'est un manque de volonté politique. J'aurais voulu savoir si vous confirmez cela et comment vous vous positionnez par rapport à cela. Vous me dites que d'ici la fin du mandat, ce sera réalisé, vous avez parlé de 2016, mais je ne sais plus pourquoi exactement.

Dans la même optique, au niveau de l'administration, vous dites qu'elle n'est pas responsable quand on parle de la formation en alternance pour les retards, et cetera. Il pointe la responsabilité du cabinet. Quelle est votre opinion sur la chose ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - J'aimerais simplement remercier Mme la Ministre pour les engagements qu'elle a pris afin de rencontrer les

observations de M. Bairiot, même si c'est du *bis repetita*, mais c'est ainsi que cela fonctionne généralement.

Notez quand même que Mme la Ministre et son administration nous ont fait part, à plusieurs égards, d'un monitoring et d'un calendrier bien précis concernant l'allocation de certains budgets et que bien évidemment des moyens spécifiques étaient prévus pour colmater les brèches – comme vous l'aviez signalé – lors du prochain ajustement budgétaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je voudrais simplement remercier la Cour des comptes pour ses commentaires formels et informels. Je ne doute pas que Mme la Ministre en tiendra compte de la meilleure manière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voulais remercier la Cour des comptes et voir éventuellement de quelle manière nous pourrions aller plus loin pour avoir une réponse formelle, parce que l'on doit la demander officiellement à la Cour des comptes. Il y a certainement des dossiers, des sujets sur lesquels on pourra aller plus loin pour avoir une réponse tout à fait formalisée.

Madame la Ministre, vous avez présenté un certain nombre d'éléments de balises qui ont été mises pour résorber des retards imputables à d'autres, cela a été clairement dit. Ce qui est important, c'est effectivement pouvoir avoir des balises qui évitent d'autres dérapages éventuels. La Cour des comptes a toujours un regard rétrospectif, à moins que peut-être vous ne puissiez me contredire. Elle ne regarde pas la situation et ne va faire un certain nombre de vérifications que dans le passé, tout en essayant – j'imagine – de mettre des balises pour l'avenir. Peut-elle ira-t-elle plus loin dans sa mission pour faire un certain nombre de recommandations au vu de ce qu'elle a déjà analysé ? Et pour recommander non pas seulement que la chose soit réglée, puisque l'on a vu tous les sujets, tous les thèmes qui ont été cités par vous dans cette partie-ci, qui mettent le doigt sur des problèmes à régler le plus rapidement possible. Certains l'ont déjà été. Cela, c'est une chose à mettre à l'actif de Mme la Ministre. Maintenant, comment éviter à l'avenir des choses qui risqueraient de se reproduire ou de déraiper ? Dans la gestion de la chose publique, nous sommes interpellés et nous devons trouver des correctifs pour éviter de la mauvaise gestion, du découragement de la part des opérateurs, que ce soient des opérateurs privés, comme c'est le cas, par exemple, pour l'OFFA, des patrons de toutes petites et moyennes entreprises, ou des organismes qui font des avances et qui n'arrivent pas à s'y retrouver ; ou finalement des missions qui ne sont pas remplies dans les bonnes conditions, ou en tout cas pas dans la manière dont le pouvoir politique l'avait déterminé. Comment faire pour avoir une vision

anticipative ou anticipée sur ces défis ? Nous sommes tous concernés par cela, en voyant les rapports que vous nous faites parvenir et qui, effectivement, sont un rappel de choses qui ont déjà été dites. Quel est le poids que nous pouvons avoir, en tant que parlementaires, pour rappeler l'importance de la bonne gestion de la chose publique ?

Devant ce défi auquel nous sommes confrontés, vous avez peut-être des outils à nous recommander ou à nous mettre à disposition.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je remercie la Cour des comptes pour les commentaires et les remarques qui ont été énoncées.

Je voudrais apporter quelques précisions, mais tout d'abord vous dire que, dans le secteur qui est le mien, dans l'emploi et la formation, les remarques et les observations de la Cour des comptes ont permis de lever des situations d'anomalie rencontrées et d'y remédier, de faire en sorte qu'aujourd'hui les procédures soient ainsi réfléchies et mises en œuvre pour permettre que chaque demandeur puisse obtenir dans les délais et dans les formes évidemment, réponse par rapport à la question qui est posée. C'est le cas notamment pour les primes d'encouragement à la formation en alternance.

Cet exercice n'est pas simple puisque les ministres se succèdent, qu'ici nous analysons les comptes 2011 et 2012. On voit toujours cela avec un petit peu de retard, il n'en reste pas moins que c'est notre responsabilité collective de faire en sorte que cette gestion publique soit la meilleure possible. Il nous revient de mettre en œuvre ces recommandations, ces remarques. Pour ma part, j'ai déjà sollicité la Cour des comptes pour obtenir un rendez-vous – je crois que ce sera dans le courant du mois d'avril – avec les responsables du service audit financier de la Cour des comptes en Région wallonne pour avoir un échange sur la manière dont on peut mettre en œuvre les meilleures pratiques. Cela me semble évident puisque nous sommes à l'entame d'une législature, avec un personnel qui est aussi un peu renouvelé, quoi qu'il en soit, dans le personnel politique, dans le personnel des cabinets, il me semblait important d'avoir cet échange. Comme cela, vous saurez tout sur la manière dont j'envisage évidemment ce travail de collaboration avec la Cour des comptes.

Maintenant, plus particulièrement, je voudrais apporter une petite précision, je ne l'avais pas évoqué tout à l'heure parce que c'est relativement juridique, mais vu que l'on tourne autour de la question, je vais quand même répondre à vos interrogations par rapport à la gestion des centres-villes et à la non-entrée en vigueur d'arrêtés d'exécution.

A la suite de l'avis du Conseil d'État relatif à l'avant-projet de décret, devenu le décret du 3 avril 2009, relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations Gestions centre-ville, l'article 30 du décret, qui chargeait le Gouvernement de fixer la date d'entrée en vigueur de l'avant-projet, a été reformulé pour et je cite : « Mieux respecter les prérogatives du législateur en prévoyant une date limite à laquelle l'avant-projet entrerait en vigueur sans que le Gouvernement ne doive intervenir ». En l'occurrence, il s'agissait de la date du 1er juillet 2009. La fixation de la date ultime de l'entrée en vigueur de l'acte législatif permet d'éviter que le pouvoir exécutif ne méconnaisse la volonté du législateur. En effet, si le pouvoir exécutif tarde à prendre un arrêté qui fixe la date d'entrée en vigueur de l'acte législatif, son inaction n'empêchera pas celui-ci d'entrer en vigueur à la date ultime qui a été prévue.

On peut dès lors affirmer que le décret du 3 avril 2009 est entré en vigueur depuis le 1er juillet 2009.

En ce qui concerne les craintes et les doutes, ils peuvent être levés au travers de cette argumentation juridique. La meilleure preuve, c'est que les subventions, elles, sont bien versées, sinon vous comprenez bien que cela fait longtemps qu'il y aurait eu un soulèvement du secteur.

Il n'y a pas eu de pression du secteur non plus par rapport à cette absence d'arrêté et les subventions ont clairement été versées sur la base du décret budgétaire. Il est important, aussi, d'avoir des bases légales pour pouvoir le faire.

Aujourd'hui, il est clair que notre Déclaration de politique régionale a pris l'engagement d'organiser le rapprochement entre les ADL et les cellules Gestions centre-ville. Je vais donc, clairement, comme ministre en charge, profiter de l'opportunité, non pas pour travailler sur des arrêtés d'exécution par rapport à l'ancienne législation, mais mettre en œuvre, de manière directe, un processus de réflexion par rapport à la fusion de ces deux organismes et de travailler une nouvelle base légale dans le cadre du processus de fusion. Cela nous semble évident. Sinon, le temps nous manquerait et je pense que, dans 10 ans, nous serions toujours là.

Les deux dispositifs présentent des différences, mais s'adressent à un territoire commun qui est un peu plus élargi pour les ADL. Les disparités des deux dispositifs fondent tout à fait leur caractère complémentaire qui devrait être traduit dans un dispositif tout à fait particulier. Avant de procéder à l'exécution du décret sur les Gestions centre-ville et d'émettre définitivement un terme à la phase pilote, il sera essentiel d'initier une réflexion globale sur la manière d'articuler les deux dispositifs à l'avenir, en évitant de rendre exécutoires des dispositions pérennes, alors que le système devra être revu prochainement.

En ce qui concerne l'identification des différentes sources de financement dont bénéficient les structures de gestion centre-ville, compte tenu de l'impossibilité liée à la logique budgétaire de rassembler les subventions liées au programme de mise à l'emploi, dans l'article de base consacré aux subventions de fonctionnement des ASBL Gestion centre-ville, je partage la recommandation de la Cour d'une plus grande transparence et je prendrai l'initiative pour le budget 2016 de définir, de manière très précise, dans l'exposé particulier relatif aux différents articles de base, comment et où l'on trouve les moyens alloués à cette politique. J'espère que ces précisions apportent des réponses à vos interpellations.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - J'entends bien que vous allez agir dans le sens de l'amélioration du système public et en général, mais il ne faudrait pas user et abuser de l'argument suivant lequel c'est un autre ministre qui était là avant vous et que donc, forcément, on n'est pas responsable. Forcément, depuis 25 ans, c'est le PS qui est au pouvoir, en Wallonie. Il devrait y avoir une cohérence interne, en théorie.

Juste parce que l'on n'en a pas trop parlé, parce qu'on l'a beaucoup vu lors de l'analyse budgétaire de décembre 2014, j'insiste sur le fait de ne plus trop abuser de ces cavaliers budgétaires avec tous les risques qu'ils comportent.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Concernant le contrôle des comptes 2011 et 2012 de l'IFAPME, la Cour des comptes a analysé les mesures mises en œuvre en vue de renforcer le contrôle des centres de formation et a réalisé un suivi du dossier relatif au centre de compétences destiné aux métiers du design et de l'innovation.

La situation du Fonds de pension a également été réexaminée lors de ce contrôle. Sur le plan juridique, la Cour des comptes a relevé que le Gouvernement wallon n'a pas encore défini les règles à suivre par l'organisme en matière comptable et budgétaire.

Elle a souligné le manque de précision dans la définition des soldes non utilisés des exercices antérieurs et l'absence de clarté quant au rôle respectif du comité de gestion et du ministre de tutelle en matière de décision d'affectation de ces soldes.

Enfin, la Cour des comptes a mis en exergue des dépassements de crédit, l'attribution de codes SEC erronés à certaines dépenses, ainsi que le non-respect

des critères d'imputation budgétaire en matière de comptabilisation des recettes émanant du Fonds social européen.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je vous remercie pour ce bref exposé. J'ai cinq remarques. Il est vrai que le projet de rapport intégrant les commentaires formulés par la direction financière de l'institut concernant le contrôle des comptes annuels 2011 et 2012 a été adressé au ministre du Budget, à la ministre de l'Emploi et apparemment, la Cour des comptes n'aurait pas reçu de réponse par rapport à cela. Pour quelle raison n'y a-t-il pas eu de réponse à la demande de la Cour des comptes ?

Concernant le Centre de compétence destiné aux métiers du design et de l'innovation, c'est vrai qu'il s'agit, ici, de l'opérateur SA Triage-Lavoir. Le chantier qui a été introduit en 2009, même un peu plus tôt, en 2007, est aujourd'hui à l'arrêt et est toujours à l'arrêt. Les immobilisations en cours relatives à la rénovation de ce bâtiment s'élèvent à 879 000 euros et l'IFAPME envisagerait d'installer ce centre de compétence sur un autre site, mais pour que les dépenses soient éligibles, il faut que ce site soit toujours implanté dans le Hainaut et cela doit être fait avant le 31 décembre 2015 ; ce qui nous paraît relativement court.

J'aurais voulu demander quelle était la situation du dossier à l'heure actuelle. Pourquoi la situation n'a-t-elle pas évolué entre 2007 et 2011 ? Le délai d'éligibilité au 31 décembre 2015 sera-t-il respecté ?

Concernant la comptabilité économique et l'affectation du résultat, il est vrai que la Cour des comptes signale un manque de clarté quant au rôle respectif aussi bien du comité de gestion que, parfois, de la décision de la ministre de tutelle, concernant notamment la décision d'affectation des soldes reportés. Tantôt une décision d'affectation à un investissement futur est prise directement par le comité de gestion et, dans d'autres cas, par la ministre. La Cour des comptes redemande de clarifier la situation concernant les limites de report des soldes non utilisés. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le Gouvernement wallon a-t-il respecté ou suivi les recommandations de la Cour des comptes ?

Ma quatrième remarque concerne les décisions prises au sein du comité de gestion qui ne sont pas toujours très homogènes puisque, comme on l'a souligné, parfois, trois reports de subventions non entièrement consommées décidés par le comité de gestion ont fait l'objet d'enregistrements comptables tout à fait différents. La Cour des comptes recommande d'avoir une homogénéité certaine. A-t-on pris la décision de suivre l'invitation de la Cour des comptes ?

Enfin, concernant la comptabilisation des recettes FSE, la Cour des comptes a relevé que le montant enregistré en recettes FSE ne pouvait pas être considéré comme un droit acquis à l'IFAPME au moment de la clôture des comptes, parce que l'éligibilité de la dépense doit encore être certifiée par un réviseur. Parfois, cela peut conduire, forcément, à ce qu'une dépense qui était prévue ne soit pas affectée.

J'aurais voulu savoir si cela s'est passé, s'il y avait eu des retraits de certaines dépenses. Peut-on avoir davantage de détails sur ce point, tout en sachant que la Cour des comptes a mis en exergue la comptabilisation prématurée des recettes FSE dans le compte d'exécution du budget de l'institut ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Dans l'ordre, concernant le Centre de compétence destiné aux métiers du design et de l'innovation, vu que les travaux sont à l'arrêt, des sommes vont-elles devoir être remboursées au FEDER ? La Région wallonne a-t-elle perdu des moyens financiers dans cette opération qui n'a pas réussi ?

Concernant le Fonds de pension de l'IFAPME, la Cour ou Mme la Ministre estime souhaitable que l'IFAPME conserve son propre Fonds de pension ou y a-t-il une perspective de globaliser avec d'autres structures ? Concernant la comptabilité économique, la Cour recommande de définir et d'appliquer un même schéma d'écriture pour des affectations similaires et conseille de préciser ces règles par un arrêté du Gouvernement wallon.

Une suite a-t-elle été donnée à ces recommandations ? Les problèmes sont-ils désormais réglés ?

Enfin, au niveau de la comptabilité budgétaire, la Cour a relevé la comptabilisation prématurée de recettes attendues du FSE dans le compte d'exécution du budget de l'institut. Comment régler ce problème de synchronisation entre l'établissement des comptes et la durée de la procédure d'octroi des subventions FSE ?

La Cour relève que des codes SEC erronés ont été attribués à certaines dépenses dans la présentation du compte d'exécution du budget en citant deux exemples. Ma question est de savoir si ces erreurs sont dues à une distraction, à une complexité des normes comptables ou à d'autres raisons, le cas échéant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame, pour votre rapport. J'aurais aussi des questions.

Il n'y a pas eu de réponse par rapport aux comptes et au contrôle des comptes adressés à la Cour des comptes.

Y a-t-il une explication ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réponse sur ces questions ?

Pour ce qui est du Centre de compétence destiné aux métiers du design et de l'innovation, Mme la Ministre peut-elle nous faire un état de la situation de ce centre et de son projet de s'installer sur un autre site ? Madame la Ministre, c'est quand vous êtes poussée dans vos retranchements que vous nous donnez l'information. Peut-être sera-ce l'occasion de nous en parler.

Par rapport au Fonds de pension, la Cour des comptes – c'est la dernière phrase de ce chapitre – estime que, sur la base de l'étude actuarielle de juin 2013, une provision supplémentaire de 400 000 euros a également été comptabilisée en 2013. La Cour des comptes estime-t-elle que c'est suffisant, que c'est une provision qui sera à même de faire face aux charges ?

J'avais des questions à propos du logiciel *Walter*, la section 2-3-4. Je suis étonnée. À plusieurs endroits, on fait référence à des problèmes informatiques et à des solutions informatiques qui prennent beaucoup de temps à se mettre en place. On parle, ici, de l'attente d'une nouvelle solution. On a mis en place un système informatique avec un logiciel de gestion des cours. Ce logiciel a révélé des difficultés. On a dû faire appel à un consultant externe pour réaliser un diagnostic de la situation. On révèle des difficultés rencontrées dans le développement de ce logiciel et l'arrêt de la collaboration avec le prestataire concerné. Que s'est-il passé ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ensuite, dans l'attente d'une nouvelle solution informatique, le logiciel est utilisé pour recueillir les données relatives aux heures de cours. En même temps, on annonce, par la suite, que l'on va le retravailler. Le responsable de cette tâche a quitté l'organisme et il a été remplacé en avril 2014. Les premiers contrôles n'ont donc eu lieu qu'en octobre 2014. Ce sont vraiment des retards importants ! On reparle de problèmes informatiques dans le logiciel comptable – à moins que ce soit le même –, mais je n'ai pas l'impression. Fin 2013, l'IFAPME a attribué un marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion intégrée qui sera mis en production en 2015. Cela fait 16 à 18 mois après l'attribution du marché. Ce logiciel fonctionne-t-il ? Est-il un outil d'aide à la décision et au suivi des opérations ?

Je reviens sur une question qui a déjà été posée par un de mes collègues sur les difficultés ou les problèmes dans l'affectation des soldes reportés. Il y a, là, certaines décisions d'affectation qui sont prises par le comité et d'autres qui sont prises après approbation du ministre. Comment éviter des discordances à l'avenir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais, au nom de notre groupe, remercier, à notre tour, Mme Hubert pour son rapport objectif et formel. Pour notre part, je n'ai pas de question complémentaire, ni technique ni informatique à ajouter.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Pour le point essentiellement technique au niveau de la comptabilisation des recettes FSE, je ne saurais pas dire quelles sont, éventuellement, les recettes qui n'ont pas été déclarées comme éligibles par le réviseur d'entreprises, vu que la certification serait intervenue l'année suivante que nous n'avons pas encore contrôlée.

Par contre, la remarque portait plus sur le principe qui est que c'est une recette estimée qui n'a pas été certifiée et cela ne répond donc pas à la définition du droit constaté dont le montant doit être exact. C'est dans ce sens-là que la remarque a été formulée par la Cour, mais je ne saurais pas vous dire si, au niveau du réviseur d'entreprises, il y a eu une modification du montant. La certification intervient l'année suivante, vers le mois de mai. Nous n'avons pas encore audité les comptes 2013.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais tout autant remercier la Cour pour ses remarques et recommandations qui, aussi dans le cadre de l'IFAPME, permettent d'améliorer, de manière continue, la gestion publique.

Dans le dossier du centre de compétence, qui a été soulevé par plusieurs d'entre vous, relatif aux métiers du design et de l'innovation, l'IFAPME a été tributaire de la capacité d'une société anonyme – Triage-Lavoir – d'honorer ses engagements visant la mise à disposition de surfaces planchers dans un bâtiment à Péronnes-lez-Binche. Cet opérateur n'étant pas en mesure de poursuivre son chantier, il a empêché l'IFAPME d'y prévoir la localisation d'un centre de compétence sur le design-innovation.

Dès lors, le cofinancement FEDER obtenu par l'IFAPME à concurrence de 1,5 million d'euros pour financer cette implantation précisément n'a pas pu être utilisé. En juillet 2014, le Gouvernement wallon a pris la décision de réaffecter le montant non consommé de cette enveloppe au profit d'un autre bénéficiaire. Les moyens n'ont donc pas été perdus. S'ils n'ont pas permis de localiser, là, le centre, ils ont été utilisés à d'autres fins.

Un nouveau projet d'implantation de design-innovation a été introduit par l'IFAPME, et cela dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER pour la période 2014-2020. En parallèle, les discussions se poursuivent en vue de résilier, de manière définitive, les

engagements qui lient l'IFAPME à la société anonyme en question. Voilà pour l'état du dossier.

En ce qui concerne le dossier du Fonds de pension – l'un d'entre vous a abordé la question – il convient de préciser que l'étude actuarielle a tout récemment été actualisée sur la base des dernières données disponibles émanant des services de la Cocof et de l'IFAPME.

Les provisions qui avaient été constituées lors de l'approbation des comptes 2012-2013 permettent aujourd'hui à l'IFAPME de compléter les réserves du fonds, compte tenu de l'évolution très défavorable des taux d'intérêt. Les organes de gestion de l'IFAPME sont particulièrement attentifs à la question. Un monitoring serré est assuré annuellement pour vérifier que cette réserve reste suffisante ou pour vérifier si elle doit, au contraire, être ajustée pour pouvoir couvrir les montants nécessaires pour couvrir les pensions.

La Cour n'a pas osé s'engager sur la question de savoir si les montants doivent rester au sein de l'IFAPME ou pas. C'est une question qui dépasse largement la simple question de l'IFAPME et qui se pose pour toute une série d'autres organismes.

Concernant la question du contrôle des centres de formation, la Cour des comptes a pu constater des avancées importantes dans la mise en place de mesures qui répondent à ses observations.

Pour le reste, je note que les observations de la Cour des comptes sont essentiellement en rapport avec les processus de comptabilisation économique et budgétaire. Chacun des groupes politiques est aussi intéressé par cette question. Relevons que les remarques émises pour les règles relatives à la présentation du budget, à la comptabilité, aux situations et rapports annuels, ainsi qu'au contrôle de l'engagement des dépenses ont une portée tout à fait transversale et sont, en tout état de cause, transposables à plusieurs OIP.

Le Gouvernement entend, dans ce cadre, revenir prochainement vers les OIP pour leur présenter le futur décret qui devrait, alors, pouvoir préciser l'ensemble de ces modalités.

En ce qui concerne l'observation de la Cour relative au manque de clarté en matière de décision d'affectation des soldes reportés, elle se trouve également rencontrée, dès lors que le Gouvernement wallon a décidé – mais cela, c'est maintenant, à partir du 1er janvier 2015 – de ne plus permettre aux organismes d'intérêts publics de constituer un compte de réserve.

Les OIP ont d'ailleurs été invités à dresser une photographie de leurs réserves comptables, quelle que soit leur nature d'ailleurs, sur la base des comptes annuels 2013 et actualisés au 31 décembre 2014, dès que possible. Il s'agissait d'un courrier du ministre du Budget. Cela clôturé, évidemment, les commentaires que je souhaitais apporter par rapport aux observations

de la Cour des comptes et, encore une fois, permettez-moi de vous remercier. Certaines questions restent en suspens. Elles concernent évidemment bien d'autres OIP. C'est quelque chose de tout à fait transversal.

Ce que je peux vous dire – parce que M. Henquet posait la question du solde reporté, de l'homogénéité de l'enregistrement, de la comptabilisation des recettes FSC et la Cour des comptes, Mme Hubert, est revenue avec quelques précisions – c'est que je pense que cette question est vraiment transposable à tous les OIP. Cela concerne la même thématique, la même question de l'enregistrement. Il nous faudra donc voir, dans le décret budgétaire, comment les modalités d'imputation pourront être précisées pour l'ensemble des OIP.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. J'ai eu tout ce que je souhaitais.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je n'ai pas reçu de réponse de Mme la Ministre à propos des problèmes de logiciels *Walter* et le progiciel comptable. Avez-vous plus d'informations ?

Sinon, je reviendrai en commission avec ces questions-là.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - La seule chose que je puis vous dire, c'est qu'entre-temps, pour ce qui concerne le logiciel, il a été remplacé en avril 2014 et qu'un planning de contrôle des présences sur place a été fixé pour l'année scolaire 2014-2015, les premiers contrôles ayant été effectués. Plus loin, évidemment, sur la question de ce qui s'est passé et du personnel, évidemment, tout cela, c'est du passé. Ce qu'il faut, c'est aller de l'avant et tenir compte des remarques pour faire en sorte que les logiciels fonctionnent, surtout par souci de simplification administrative.

Mme la Présidente. - Madame Hubert et Monsieur Bairiot, nous vous remercions beaucoup pour votre présence. Rendez-vous dans un an au plus tard avec un nouveau rapport et nous espérons, cette fois-ci, que les pages seront totalement blanches, parce qu'il n'y aura pas de commentaires. C'est l'espoir que l'on peut se donner.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME AU TRAVAIL DES SÉNIORS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la lutte contre l'absentéisme au travail des séniors ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, dans le cadre de la DPR, le Gouvernement a mis un point d'honneur à assurer le bien-être sur les lieux de travail.

La question se pose particulièrement, de par l'allongement des carrières, sur l'absentéisme au travail des aînés qui est, évidemment, un des indices du bien-être au travail.

L'absentéisme est un point problématique pour les employeurs, qu'ils soient publics ou privés.

Récemment, la presse s'est fait l'écho d'un absentéisme relativement important, que ce soit auprès des entreprises privées, mais aussi et particulièrement dans les institutions publiques.

Nous connaissons tous, autour de la table, la pratique qui consiste à accumuler des jours de maladie, en fin de carrière, qui constitue des départs en pension anticipée. Indépendamment de la position que l'on peut avoir sur une telle pratique qui ne correspond quand même pas à l'objectif initial de ce que doivent être des congés de maladie, on peut quand même dire que cela reflète un certain malaise ou, en tout cas, le fait d'une envie de ne pas continuer dans sa carrière ; ce qui est souvent le fruit d'une absence de bien-être ou, du moins, d'un bien-être qui n'est pas suffisant dans l'espace de travail.

L'administration wallonne elle-même est confrontée à de telles difficultés qui se matérialisent, par ailleurs, par des burn-outs de plus en plus nombreux. Par rapport aux dispositions indispensables et nécessaires pour le maintien du système de pension qui consiste en un allongement des carrières, il est indispensable que le cadre de travail puisse s'adapter et puisse permettre à ces personnes plus âgées, plus avancées dans leur carrière, de continuer à travailler dans de bonnes conditions. Sinon, l'ensemble des mesures qui seraient prises ne pourrait rencontrer leur objectif, encore une fois indispensable pour sauver le système social des pensions.

De ce fait, Madame la Ministre quelle est votre position sur les différents cas qui ont été relatés dans la presse ? Avez-vous des données objectives sur la question ? Premier élément sur le constat.

Deuxième aspect, en ce qui concerne votre politique, quels sont les différents éléments que vous comptez concrètement mettre en application par rapport à cet absentéisme et à ce manque de bien-être des personnes plus âgées ? Encore une fois, ces personnes plus âgées, vous devez les intégrer dans le marché de l'emploi. Il n'y a pas le choix, compte tenu de la structure du marché du travail à l'heure actuelle.

Troisième et dernier aspect, un point particulier sur l'administration wallonne. Je poserai également la question à votre collègue en charge de l'administration, mais peut-être avez-vous déjà des informations concernant la situation des fonctionnaires de la Région.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, si la lutte contre l'absentéisme doit faire partie du plan d'action de tout manager et relève par ailleurs des compétences fédérales en matière de relations de travail, l'amélioration du bien-être au travail revêt, à mes yeux, une importance capitale dans la lutte contre l'absentéisme.

Pour mener une politique efficace, il est essentiel de prendre en considération trois grandes catégories d'actions liées à l'amélioration des conditions de travail : le développement d'une culture de prévention, la réalisation d'un diagnostic au travail et la proposition d'aménagements.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'amélioration du bien-être et l'intégration des séniors dans le monde du travail, certains outils existent, notamment le guide édité par le SPF Emploi relatif à « la gestion des âges en entreprise » ou encore le guide « maintien et retour en activité professionnelle des séniors », élaboré par l'Agence nationale française pour l'amélioration des conditions de travail. Ces guides de sensibilisation proposent des axes de réflexion et identifient des pratiques de gestion des âges au sein des entreprises.

Toujours dans une approche d'amélioration du bien-être au travail, les entreprises accordent une attention particulière au développement des carrières, aux aménagements des conditions et du temps de travail, à la formation continue des travailleurs, à la reconnaissance et à la valorisation des compétences acquises, et j'en passe.

Le secteur public, notamment le SPW et les OIP comme le FOREm, est particulièrement sensibilisé à la question et mène, d'ores et déjà, via l'information et la consultation des travailleurs, plusieurs actions-clés. Ainsi, le FOREm veille à une amélioration continue des conditions de travail par l'intermédiaire de visites annuelles des lieux de travail, par des enquêtes relatives

au bien-être et à la sécurité, et par des analyses des risques psychosociaux.

Par ailleurs, plusieurs projets qui poursuivent les mêmes objectifs viennent renforcer ces actions. On peut citer, à titre d'exemple, le « Conseil carrière » qui accompagne, de manière personnalisée, les travailleurs du FOREm en fin de carrière. L'équipe « transfert de savoirs », quant à elle, offre les outils permettant de transférer les connaissances acquises tout au long de la carrière professionnelle vers les « juniors », tandis que des ateliers proposent aux collaborateurs en fin de carrière, un accompagnement collectif visant à préparer la transition vers la retraite.

Le Service social de la Région wallonne organise également un séminaire de préparation à la retraite auquel peuvent participer tous les collaborateurs en fin de carrière.

Force est de constater que les recherches démontrent que des projets liés au bien-être, en plus de bénéficier aux travailleurs, profitent aussi aux entreprises, puisqu'ils participent à l'augmentation de la productivité, à la fidélisation des travailleurs, à la diminution des coûts liés à l'absentéisme, à une plus grande implication dans le travail et bien sûr, à une image tout à fait positive et responsable.

À ce titre, je soutiens la dynamique de gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises et les organisations au travers de conventions avec les syndicats, d'une part, avec un consortium d'acteurs dont le FOREm, l'ULg HEC et le CRIPEL, d'autre part.

Un des axes des actions développées dans cette dynamique porte sur le critère de l'âge et vise à sensibiliser les entreprises et les organisations aux enjeux de la gestion de la diversité comme source de croissance.

Je soutiens pleinement le déploiement d'une véritable politique de prévention et de bien-être au sein des entreprises et dans une logique *win-win* ou bien, on dirait plutôt gagnant-gagnant. J'encourage les employeurs à renforcer leurs actions dans ce domaine.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, vous m'avez fait un état des lieux de tout ce qui existe, cela est déjà bien. Malheureusement, l'on se rend compte qu'apparemment, cela ne semble pas être suffisant compte tenu des différents constats qui ont été posés et, surtout, qu'il faudra aller plus loin de par l'intégration, je l'ai dit, et le maintien au travail un peu plus longtemps.

Il va être nécessaire de faire en sorte que ces différentes mesures trouvent une réelle application puisqu'il en va, je le répète, de la survie de notre système social de pensions.

Autre aspect, je m'attendais peut-être à des propositions quelque peu plus originales comme celle relative au télétravail, par exemple ou à des espaces de travail partagés. On pourrait envisager que de grandes entreprises aient quelques espaces de travail partagés ou puissent occuper des espaces de travail partagés dans certaines villes pour économiser, par exemple, le trajet qui est parfois usant pour beaucoup de travailleurs. Même chose pour le télétravail.

En tout cas, il faut envisager, avec une carrière plus longue, de nouveaux modes de travail et des variations plus importantes tout au long de la carrière pour permettre de maintenir la motivation et l'envie.

Par ailleurs, vous ne m'avez rien dit de particulier sur les pouvoirs publics. En tant que ministre de l'Emploi, vous n'êtes bien évidemment pas ministre de la Fonction publique, mais vous avez un rôle de veiller à ce que l'employeur public soit un employeur de référence et un employeur, je dirais, irréprochable en vue d'initier de bonnes pratiques et de bons comportements auprès des autres employeurs.

Nous reviendrons avec la question du télétravail par exemple, une des mesures parmi d'autres, dans les prochaines semaines.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES DIFFICULTÉS DES JEUNES SANS DIPLÔME DU SUPÉRIEUR À DÉCROCHER UN EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les mesures pour lutter contre les difficultés des jeunes sans diplôme du supérieur à décrocher un emploi ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, mon collègue, M. Bouchez, vient de parler des personnes âgées. Je vais parler des personnes plus jeunes et spécialement l'emploi des jeunes, ce qui est un grand défi pour tout le monde, vous le savez.

Récemment, on parle souvent des NEET – les *Not in Education, Employment or Training*, ni étudiant, ni employé, ni stagiaire. Vous connaissez bien la matière, il s'agit principalement des adolescents qui ne sont pas insérés dans le système éducatif. Dans toutes les régions, il est nécessaire de prévoir des mesures pour aider ces jeunes à trouver un emploi.

C'est pour cette raison que j'étais heureuse de voir que, dans la Déclaration de politique régionale, vous

mentionnez votre intérêt à prendre en main le problème du manque d'expérience des jeunes lorsqu'ils cherchent à décrocher un emploi. Au total, vous vous engagez sur trois points sur ce niveau-ci.

Je vais parler de la première mesure de la DPR qui est de rendre des jeunes sans diplôme du supérieur et sans expérience professionnelle plus attractifs aux yeux des employeurs privés. Pour ceci, l'on prévoit une période déterminée pendant laquelle l'employeur paye 0 % de cotisations sociales. Cette période varie selon la qualification de l'employé.

Mes questions sont les suivantes, Madame la Ministre : cette mesure a-t-elle déjà été mise en place ? Si oui, combien de jeunes ont-ils déjà pu décrocher un premier emploi grâce à cette mesure ? Combien ont pu garder leur emploi après la période où le taux de cotisations sociales était de 0 % pour l'employeur ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, l'emploi des jeunes fait partie des priorités absolues du Gouvernement et il s'inscrit pleinement aussi dans le plan Garantie pour la jeunesse, soutenue par l'Union européenne.

Relever le défi de l'emploi des jeunes ne pourra se concrétiser qu'avec des mesures fortes comme le renforcement des politiques des groupes cibles qui est une politique récemment transférée de l'État fédéral vers les Régions ou encore via les contrats d'insertion pour lesquels le Gouvernement wallon s'est engagé dans le cadre de la Déclaration de politique régionale.

Le Gouvernement wallon s'est effectivement engagé dans la DPR à mettre en œuvre une mesure groupe cible en faveur des jeunes qui entament leur première expérience professionnelle et à encourager les employeurs privés à engager des jeunes peu qualifiés, en permettant l'application d'un taux de 0 % de cotisations sociales pendant une période déterminée, d'autant plus longue que le jeune est faiblement qualifié, en appliquant une dégressivité plutôt qu'un arrêt brusque de l'incitant, une fois cette période écartée.

Cette mesure ne peut s'envisager, de manière efficiente, qu'en articulation avec l'optimisation de l'ensemble des aides à l'emploi, les wallonnes et les transférées, ce qui passe par un travail préalable d'analyse rigoureuse et de concertation avec les partenaires sociaux.

Comme vous le savez, ce chantier de mise à plat des aides à l'emploi a démarré dans le cadre du lancement du pacte pour l'emploi, dont les orientations et le cadre méthodologique viennent d'être approuvés par le Gouvernement wallon.

Les partenaires sociaux ont, dès lors, été invités à donner, avant la fin du premier semestre 2015, des orientations concrètes de réorganisation relative à ces aides à l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse.

Force est de constater qu'il est grand temps d'agir dans cette matière. D'après ce que j'ai entendu, on n'a pas encore les feedback des partenaires sociaux. Cela veut donc dire que l'on est vraiment tout au début de cette mesure. J'espère que vous faites le maximum pour aller plus loin dans ce domaine et pour rendre tout le processus plus efficace et plus rapide. Comme je l'ai dit, il est grand temps d'agir dans cette matière.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PERSPECTIVES D'EMBAUCHE MOROSES EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les perspectives d'embauche moroses en Wallonie ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, on a parlé de l'emploi des personnes les plus âgées, des plus jeunes. La difficulté semble être, de manière générale, sur le marché de l'emploi puisque, d'après Manpower, 89 % des employeurs n'envisagent pas de recruter dans les trois prochains mois, en Wallonie. Le constat est d'autant plus dramatique que ce sont surtout les PME et les TPE qui sont les plus visées. Dans leur chef, il n'y a aucune perspective alors que, je le rappelle, ce sont les premiers employeurs de notre pays et de notre Région.

Seules quelques grandes entreprises envisagent, néanmoins, des recrutements, mais 89 % d'entreprises qui décident de ne pas recruter ou qui considèrent ne pas devoir recruter dans les trois prochains mois, cela laisse quand même des perspectives extrêmement moroses par rapport à la destruction d'emplois qui se fait concomitamment.

Quelle est votre position sur ces chiffres ? Deuxième aspect, avez-vous ou envisagez-vous une politique spécifique pour les PME et TPE en vue de soutenir l'emploi dans ce secteur d'activités qui, je le répète, sont le premier employeur de notre Région et souvent, trop souvent en tout cas, délaissées par les aides et les soutiens qui profitent particulièrement à de plus grands groupes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, selon les données de l'ONSS, le recul du volume de travail observé au deuxième trimestre 2014 s'est arrêté au troisième trimestre engendrant, par conséquent, un recul du chômage temporaire jusqu'à la fin de l'année.

Cette observation est également constatée au niveau du nombre d'opportunités d'emplois reçues par le FOREm, ce qui laisse entrevoir un signe de croissance de la demande du travail.

Pour favoriser la création d'emplois et soutenir l'activité des entreprises et des PME plus particulièrement, une série de mesures ou de dispositions sont d'ores et déjà mises en œuvre. Parmi celles-ci, l'on peut citer le PFI, le plan Formation Insertion qui, chaque année, permet à environ 8 000 travailleurs d'intégrer les entreprises via un processus de formation-insertion. Parmi ces entreprises, 95 % concernent des structures occupant moins de 50 travailleurs.

J'ai eu l'occasion, cette semaine, de rencontrer une série d'entrepreneurs, et je peux vous dire que cette formule de PFI est quelque chose de très précieux à leurs yeux,

D'autres dispositions sont également activées pour les petites entreprises, pour favoriser le recrutement de travailleurs et notamment les réductions groupes cibles pour les cinq premiers engagements, qui permettent aux entreprises des secteurs marchand et non marchand d'obtenir une réduction de cotisations patronales qui peut aller de 13 750 euros pour le premier travailleur à 6 600 euros pour le cinquième.

On peut aussi citer la prime à l'emploi accordée par la Région pour les dix premiers recrutements. Cette mesure apporte un soutien financier à la création d'emplois dans les TPE, les très petites entreprises, les moins de dix travailleurs du secteur marchand.

La mesure SESAM, pour sa part, soutient les PME de moins de 50 travailleurs, dans leur démarche d'engagement de travailleurs supplémentaires en octroyant un incitant financier, chaque trimestre, pendant une durée maximale de trois ans : 10 000 euros la première année, 7 500 euros la deuxième et 5 000 euros la troisième année. Ces montants peuvent être majorés si le demandeur d'emploi fait partie des trois premiers engagements de l'entreprise.

Indépendamment de toutes ces mesures, le FOREm met aussi en œuvre toutes les modalités utiles pour que les emplois disponibles soient satisfaits, mais également pour conseiller les entreprises en matière de gestion de leurs ressources humaines.

La communication des offres d'emploi, via plusieurs canaux comme des *mailings* ciblés ou une diffusion via le site du FOREm, qui – rappelons-le – est le plus consulté de Wallonie pour les offres d'emploi, contribue à ce que le taux moyen de satisfaction des offres d'emploi dépasse les 90 %.

Enfin, les nombreuses formations, en particulier la formation en alternance et la formation alternée, les collaborations et actions spécifiques menées en concertation avec le monde de l'entreprise et les secteurs constituent un levier extrêmement important à la création d'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Madame la Ministre, de saluer les mesures fédérales en matière de réduction pour les groupes cibles, en matière des charges, parce qu'effectivement, vous mettez le doigt sur un élément fondamental, le poids des charges dites sociales, patronales, en tous les cas, qui font que l'emploi coûte encore trop cher dans nos régions.

Néanmoins, sur le reste, en matière de volontarisme, on en avait déjà discuté, vous êtes dans une position qui n'est pas nécessairement facile entre votre collègue de l'économie d'un côté et vos différents collègues qui ont la compétence des finances, c'est un petit peu compliqué d'être entre les deux. Néanmoins, cela n'empêche pas une politique volontariste.

Vous avez parlé de divers plans existants pour les entreprises, selon leur taille aussi. Les plans sont distincts. Par rapport à cela, une bonne information des différents entrepreneurs est indispensable, particulièrement pour les TPE et PME où l'on n'a pas la possibilité nécessairement d'avoir des comptables, des avocats, en tout cas pour des durées très importantes. Il est vraiment important que ces entreprises aient la bonne information. Là, je crois que l'on pêche assez régulièrement, que ce soit dans les aides économiques – j'en ai déjà discuté avec votre collègue, M. Marcourt – que ce soit dans les aides à l'emploi. Il faudrait que ces différentes entreprises puissent avoir un point de contact qui leur permette d'avoir l'ensemble des informations nécessaires.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, quand vous vous lancez dans la création d'une entreprise, cela reste un peu Kafka. Il y a beaucoup d'aides qui existent, je ne mets pas cela en cause, mais il faut encore savoir les trouver. Je ne crois pas que les différents entrepreneurs aient comme lecture favorite les comptes rendus de nos travaux, même s'ils sont intéressants.

(Mme Vandorpe, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE
DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION,
SUR « LA PERTE D'EMPLOIS CHEZ PEUGEOT-
CITROËN »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la perte d'emplois chez Peugeot-Citroën ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'ENVELOPPE
EUROPÉENNE DESTINÉE AUX TRAVAILLEURS
VICTIMES DE LA MONDIALISATION »

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'AIDE DU FONDS
EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA
MONDIALISATION EN FAVEUR DE QUATRE
SITES BELGES ET LE SOUTIEN À L'EMPLOI
DES JEUNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Destrebecq, sur « l'enveloppe européenne destinée aux travailleurs victimes de la mondialisation » ;
- de Mme Zrihen, sur « l'aide du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de quatre sites belges et le soutien à l'emploi des jeunes ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Madame la Ministre, ce 10 mars, le Parlement européen a débloqué une enveloppe de 5,2 millions d'euros destinée aux travailleurs licenciés de diverses entreprises : Caterpillar, ArcelorMittal, Duferco et Saint-Gobain. Cette enveloppe répartie de manière asymétrique entre ces différents sites provient du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Il apparaît que les montants autorisés ne seraient pas automatiquement attribués, mais qu'il s'agirait simplement d'un plafond fixé.

Madame la Ministre, quelle est la suite de la procédure ? Le Gouvernement wallon doit-il intervenir auprès des instances européennes pour solliciter l'attribution des enveloppes autorisées par le Parlement européen ? Quel est, le cas échéant, le calendrier ? Ces enveloppes seront-elles directement versées aux

travailleurs ou les montants doivent-ils d'abord transiter via le FOREm ?

Dans cette dernière hypothèse, quel est le délai maximum entre la perception par le FOREm de l'enveloppe FEM et le versement du montant prévu aux travailleurs ?

Enfin, ces fonds doivent-ils être obligatoirement attribués aux travailleurs ou sont-ils susceptibles de rester dans les caisses de la Région ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, la semaine dernière, nous apprenions une très bonne nouvelle en faveur de quatre sites belges : Carsid, ArcelorMittal, Saint-Gobain, Securex et Duferco. Cinq millions d'euros d'aides viennent en effet de leur être attribués par le Fonds européen pour la mondialisation, fonds qui soutient les entreprises en restructuration.

Ces 5,2 millions d'euros vont permettre ou ont permis, puisque pour certaines, il y a déjà eu une prolongation, aux agences de l'emploi de renforcer le temps de formation et tous les dispositifs qui permettent à 2 500 travailleurs, dans des secteurs en difficulté, de retrouver un emploi, de se former, ou d'avoir – qui sait – une entreprise autonome.

En complément de ce montant, il y a également un montant accordé plus particulièrement aux jeunes dans le cadre de l'initiative jeunesse pour l'emploi, cette initiative européenne doit venir compléter l'initiative nationale de la garantie jeunesse et qui concerne le même nombre de personnes, soit 2 500 jeunes. Un montant de 6 millions d'euros, accordé pour 2014-2020 au niveau de l'Union européenne, doit permettre de lancer cette dynamique tout à fait particulière en la matière. Faute de temps, il n'a pas été possible d'intégrer ce volet de reconversion et d'accompagnement en faveur des jeunes concernés.

Pouvez-vous nous assurer qu'à l'avenir, l'accent sera systématiquement mis sur cet aspect jeunesse dans les prochains dossiers de reconversion ? En effet, le plan Garantie jeunesse est un excellent incitant et devrait être associé à l'ensemble des dossiers européens.

D'une manière plus générale, pouvez-vous nous indiquer les mesures prises en Région wallonne en faveur de ces jeunes que l'on appelle d'un anachronisme anglais NEET, qui a déjà été évoqué par ma collègue, Mme Baltus-Möres tout à l'heure, c'est-à-dire des jeunes qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans la formation, ni dans l'éducation et qui constituent, au niveau européen, pas moins de 6 millions de jeunes entre 14 et 29 ans et qui feront l'objet d'un colloque – je lance déjà l'appel – pour mes collègues le 23 avril en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Monsieur les députés, en avril 2013, le Conseil de l'Union européenne adoptait la recommandation instituant cette Garantie jeunesse. Le Gouvernement wallon, le 14 novembre 2013, a approuvé un certain nombre d'orientations en ce qui concerne le Plan wallon de la garantie jeunesse et a chargé le FOREm de piloter sa mise en œuvre au niveau wallon.

Pour soutenir ce plan Garantie jeunesse dans son opérationnalisation, la Wallonie a pris l'option d'intégrer l'Initiative pour l'emploi des jeunes, l'incitant financier spécifique pour les zones les plus durement touchées par le chômage des jeunes. En ce qui concerne la Wallonie, l'on veut parler des provinces du Hainaut et de Liège, au programme opérationnel du Fonds social européen pour adopter une stratégie globale et pour être plus cohérent dans les actions. En Wallonie, les deux appels ont été lancés conjointement en mars 2014.

Dans le cadre de cette mesure d'appui, les opérateurs wallons concernés ont introduit des demandes de financement, au travers de projets articulés autour de nombreuses thématiques. Je citerai, par exemple, l'amélioration de la transition école-emploi, l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi, l'alternance, l'intensification des liens avec l'entreprise, l'identification des compétences clés pour l'emploi et, enfin bien sûr, l'accroche des NEET et la mise en place d'actions ciblées vers ces jeunes plus fragilisés.

Comme vous le savez, chacun des projets déposés dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FSE a été soumis à l'avis d'une *task force* indépendante. Le résultat des travaux de celle-ci a été présenté aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était le 10 février dernier, à l'occasion d'un Gouvernement conjoint qui, à cette occasion, a validé l'ensemble des projets soutenus pour cette programmation.

En ce qui concerne l'aide du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, elle peut intervenir lorsque plus de 500 travailleurs ont été licenciés par une seule entreprise, y compris ses fournisseurs et sous-traitants, ou si un grand nombre de travailleurs sont licenciés au sein d'un secteur particulier dans une ou plusieurs régions avoisinantes.

Une récente disposition du règlement européen relative au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation prévoit la possibilité durant la période 2015-2017 que les jeunes qui ne travaillent pas et qui ne suivent ni étude ni formation dans les régions touchées par un fort taux de chômage des moins de 25 ans, soit les mêmes zones géographiques que celles

citées tout à l'heure, c'est-à-dire le Hainaut et Liège, peuvent percevoir une aide du Fonds européen pour la mondialisation dans la même proportion que les travailleurs qui reçoivent une aide dans ces régions.

Seules les entreprises touchées en Province de Liège ou du Hainaut pourront potentiellement bénéficier de cette aide complémentaire à l'égard du public des NEET.

Cette possibilité d'introduire un volet d'actions pour des jeunes NEET est cependant intervenue trop tard cette année pour pouvoir être intégrée dans les quatre dossiers approuvés ces dernières semaines. C'est d'ailleurs ce que j'avais déjà répondu à la question d'actualité qui m'avait été posée à cet égard.

Cela pourra être le cas pour de futurs dossiers introduits auprès du FEM. Une possibilité d'introduire un nouveau dossier pour le secteur verrier, suite aux licenciements d'AGC à Roux et de Saint-Gobain Glass à Auvelais, est à l'étude et comprendrait des mesures spécifiques pour des jeunes hennuyers qui ont quitté l'enseignement sans qualification.

Les actions éligibles au FEM sont les suivantes :

- l'aide à la recherche d'emploi ;
- l'orientation professionnelle ;
- la formation et le recyclage sur mesure ;
- l'accompagnement ;
- la promotion de l'entrepreneuriat.

Étant donné la nature des actions éligibles, le FOREm a été sollicité, depuis le dépôt des premiers dossiers, pour mettre en œuvre et cofinancer ces actions, complémentairement à sa mission de coordination des cellules de reconversion.

Les budgets prévisionnels ont été élaborés, d'une part, en regard des actions envisagées et du nombre de travailleurs licenciés et, d'autre part, des caractéristiques de ces mêmes travailleurs. En effet, l'intensité, la durée et le type de formation et/ou d'accompagnement diffèrent d'un public à l'autre, ce qui explique l'asymétrie relative des montants prévus.

L'enveloppe débloquée par l'Europe est donc bien destinée à cofinancer les actions éligibles préfinancées par le FOREm. L'Agence du Fonds social européen est l'organisme récipiendaire et versera, après analyse de l'éligibilité des dépenses réalisées, les budgets correspondants au FOREm.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour cette réponse qui me semble complète.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci pour cette réponse qui me semble très complète.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA RÉDUCTION
DES DONNÉES DU FOREM ACCESSIBLES AUX
AGENCES D'INTÉRIM »**

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE FOREM BRIDE
L'INTÉRIM »**

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA MODIFICATION
DE L'ACCÈS AUX DONNÉES ET AUX CV EN
LIGNE POUR LES AGENCES D'INTÉRIM »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Drèze, sur « la réduction des données du FOREm accessibles aux agences d'intérim » ;
- de M. Henquet, sur « le FOREm bride l'intérim » ;
- de Mme Zrihen, sur « la modification de l'accès aux données et aux CV en ligne pour les agences d'intérim ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Il y a une semaine environ, est apparue dans la presse toute une série d'articles sur cette problématique et même dans les journaux télévisés. Apparemment, suite à quelques cas d'employeurs indécents, mais il y a déjà de nombreux mois puisque la décision prise par le FOREm, semble-t-il en interne, date de 2013 et elle est d'application depuis début mars, semble-t-il également puisque c'est l'objet de ma question, et manifestement sans concertation avec le secteur intérim – puisqu'il se dit pris tout à fait de court et abasourdi – de manière relativement unilatérale, et avec un déficit d'information ou en tout cas d'une information tardive.

Le problème est maintenant bien connu, il s'agit de limiter l'accès aux CV dont le FOREm dispose, cet accès étant apparemment avant tout à fait libre pour des personnes extérieures au FOREm, bien entendu. En Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale, il semble que les offices régionaux continuent à laisser libre accès à ces CV. J'ai vu dans une séquence de journal télévisé que c'était au prix d'investissements informatiques, dans ces deux régions, assez importants pour sécuriser le dispositif.

Le FOREm indique que certaines personnes auraient « cannibalisé le CV en ligne », c'est une citation et que

certaines personnes auraient même fait offre de services parfois payantes à des demandeurs d'emploi sans nécessairement proposer un emploi. Tout cela est évidemment assez curieux, d'où l'objet de ma question pour avoir une série d'éclaircissements.

Les agences d'intérim signalent qu'avec le nouveau système, si j'ai bien compris, l'on fait une adéquation entre les CV des demandeurs d'emploi, d'une part, et des offres d'emploi déposées, d'autre part, adéquation sur base des intitulés des CV concernés et des offres d'emploi concernées.

Les agences d'intérim signalent que cette adéquation n'est pas toujours efficace puisque certains intitulés peuvent différer de celui utilisé dans l'annonce postée sur le site et qu'il y a donc, à ce moment-là, inévitablement, un blocage dans l'information, des complications, une plus grande lenteur dans les identifications des candidatures conformes au profit souhaité par les employeurs.

On peut comprendre le souci exprimé par le FOREm, mais on peut tout aussi bien comprendre les difficultés vécues par le secteur intérimaire, et pour notre part, en tout cas, le souhait qu'une solution qui agrée tout le monde puisse être trouvée relativement rapidement puisque c'est l'avenir des demandeurs d'emploi qui est en jeu, donc c'est tout sauf anodin.

Voici mes questions.

Le phénomène qui a motivé ce changement au niveau du FOREm était-il si grave et si fréquent ? Le directeur de Federgon Wallonie-Bruxelles parle de trois ou quatre employeurs indécents, mais sans doute le phénomène avait-il une ampleur plus importante ?

Les personnes à l'origine des abus constatés sont-elles identifiables ? Les faits qu'on leur reproche sont-ils répréhensibles et de nature à faire l'objet de poursuites, ce qui serait peut-être une arme de dissuasion ? Y a-t-il eu poursuites ?

Le VDAB et Actiris auraient trouvé une parade efficace qui leur permet de conserver aux agences d'intérim l'accès à leurs CV en étant prémunis contre la dérive évoquée ici. Est-ce exact ? Ce qui a été mis en place au VDAB et à Actiris est-il source d'inspiration ?

Ne peut-on imaginer de laisser aux agences d'intérim ayant pignon sur rue un accès total aux CV du FOREm dans des conditions sécurisées ? Les employeurs indécents, d'ailleurs, émanaient-ils du secteur intérim ou le secteur intérim est-il tout à fait étranger aux dérives constatées et plus globalement, quelle est votre approche du problème et vos éventuels éléments de solution ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Je ne suis pas toujours d'accord avec M. Drèze, mais je pense qu'il a bien résumé la situation. Donc je ne vais pas m'amuser à répéter tout ce qu'il vient de dire.

Je vais simplement ajouter un petit élément. C'est vrai que pour les agences d'intérim cela devient extrêmement difficile de consulter les CV parce qu'avec cette restriction, forcément, si la proposition d'offre ne correspond pas à la proposition de demande, le logiciel ne parvient pas à cibler les CV qui seraient disponibles pour celui qui recherche l'emploi. Par exemple, si l'on est recensé sous « commercial interne » et que l'employeur recherche un employé commercial, on a deux fois le commercial, mais les données ne se croisent pas. Le CV n'apparaît pas, ce qui provoque un problème au niveau du fait de pourvoir à des emplois. C'est relativement paradoxal en cette période où la remise au travail des chômeurs qualifiés doit être prioritaire, forcément.

Donc c'est vrai que la personne du FOREm a parlé de « cannibaliser » les CV en ligne. Si un jour on la rencontre, on pourra lui demander quelle est la portée sémantique exacte de son expression.

Sans doute, sont-ce là des éléments importants, parce que l'on avançait le fait aussi qu'il fallait protéger la vie privée, ce qui était important, mais cette mesure est-elle pertinente dans la mesure où cela s'accompagne automatiquement d'une diminution des offres d'emploi ?

À une question similaire que je vous posais sur le secteur intérimaire le 6 janvier dernier, vous déclariez que le Gouvernement wallon restera naturellement attentif à l'évolution du secteur. On parle bien du secteur intérimaire, et vous ajoutiez : « Il est évident que rien ne doit venir pervertir les missions fondamentales et essentielles du secteur de l'intérim ». Je pense qu'ici le « rien » ne tient plus la route puisque forcément, un élément vient perturber justement l'accès aux CV pour les entrepreneurs et ceux qui offrent de l'emploi.

Comme on l'a signalé, Actiris et le VDAB n'ont pas modifié ce point dans leur politique respective et donc aux questions que M. Drèze a posées, je voudrais savoir quelle est votre position par rapport à cette thématique.

Il paraît que le FOREm dit que le système n'est toujours pas opérationnel à 100 %, je voudrais donc savoir quand il le sera.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, mes deux collègues ont largement explicité la situation. Ce qui est important, en la matière, c'est de voir de quelle manière on peut pallier le fait que l'on ne peut plus consulter les CV des chercheurs d'emploi, ce qui signifie aussi que les règles du jeu semblent être restées identiques au nord du pays ; ce qui permet donc aux agences d'intérim

de ces entités de compléter leur carnet d'adresses via celui de l'organisme public chargé de l'emploi et de la formation.

Si nous savons pour quelle raison le FOREm a modifié sa politique, puisqu'il y a eu un usage abusif du dispositif qui, normalement, était très performant et donc, qui pose problème, il n'empêche que les agences d'intérim sont très mécontentes, parce qu'elles n'ont plus accès de manière aisée aux CV des demandeurs d'emploi.

Quelle est la parade que le FOREm a trouvée ou va trouver pour faire en sorte que ce système efficace puisse être remis en route, à la fois pour le bonheur des demandeurs d'emploi, mais aussi pour faciliter le travail de toutes les entreprises qui cherchent de bons profils qu'elles pouvaient très facilement trouver en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, Messieurs les députés, en ce qui concerne l'accès aux CV en ligne, la démarche entreprise par le FOREm, depuis novembre 2013, est très simple et similaire à celle déployée par les autres services publics de l'emploi : le VDAB et Actiris.

À la base, le FOREm proposait à toute personne la possibilité de déposer un CV en ligne et à toute entreprise qui s'enregistrait d'avoir accès à l'ensemble des CV.

Suite à un certain nombre d'abus constatés, le FOREm a dû développer des principes de précaution – comme les autres services publics d'ailleurs – qui donnent de meilleures garanties quant à l'usage approprié des CV. L'identification des utilisateurs, avant que leur soit donné l'accès aux CV complets et aux coordonnées complètes des candidats qui correspondent aux compétences recherchées, fait partie de ces principes de précaution.

Tout utilisateur du site Internet du FOREm peut néanmoins toujours avoir accès à tous les CV en ligne résumés, dépourvus des coordonnées des candidats.

Ainsi, l'accès aux CV en ligne détaillés est à présent réservé aux entreprises qui recherchent des compétences sur la base d'un emploi disponible. Cette première barrière de sécurité permet aussi au FOREm de poursuivre sa mission de service public envers les demandeurs d'emploi et de leur proposer des emplois vacants. En effet, si les entreprises ne visibilisent plus leurs offres, le marché de l'emploi s'opacifie.

Par ailleurs, les entreprises ont accès aux CV qui correspondent aux compétences qu'elles recherchent. Cette disposition vise à soutenir l'impact de la première mesure qui tend à éviter le dépôt d'offres quelconques,

voire fictives, pour avoir quand même accès à tous les CV et à faciliter la recherche en proposant directement une correspondance de l'offre à la demande.

La première disposition a été déployée en novembre 2013, la seconde, pour des raisons techniques, n'a produit ses effets qu'en février 2015.

Par rapport aux réclamations exprimées par certaines agences de travail intérimaire, il faut garder à l'esprit que, à l'origine, le produit a été pensé pour les agences de recrutement et non pour les entreprises. Les agences ne travaillent pas nécessairement à partir d'opportunités d'emploi concrètes, mais constituent des réserves de recrutement en permanence, sans qu'un emploi précis ne soit identifié. Les critiques reçues proviennent essentiellement de petites agences qui ne disposent pas de bases de données très fournies.

La première évaluation de ces nouvelles dispositions a posé un problème de périmètre des CV communiqués ; l'entreprise ne reçoit que les CV qui correspondent exactement au métier demandé, alors que d'autres profils périphériques pourraient l'intéresser. Un nouveau développement est en cours pour pouvoir élargir ce périmètre.

Pour conclure, le FOREm prendra les dispositions pour mieux informer les agences de recrutement, plus particulièrement les petites structures, et expliquer les limites d'un outil comme le CV en ligne, mais aussi la meilleure façon d'en utiliser le potentiel.

L'expérience de ces derniers jours montre que le dialogue direct qui a pu être déployé avec les entreprises de travail intérimaire aboutit généralement à rapprocher les points de vue et surtout les convergences, et à rendre plus visibles les complémentarités qui sont des atouts pour permettre un fonctionnement plus optimal du marché de l'emploi.

Le FOREm a d'ailleurs développé de nombreuses collaborations avec les agences d'intérim, ce qui a notamment permis à ces dernières de travailler par flux et d'avoir un accès direct pour déposer leurs offres sur le site web du FOREm, de recevoir les sorties de formation par métier et de participer à des *jobdatings*, ce qui se fait régulièrement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Comme Mme la Ministre l'a dit sur la fin, il y a – de longue date, j'en suis convaincu – d'excellentes collaborations entre le FOREm et les agences d'intérim. Je voudrais ajouter que l'on a la chance, en Belgique, d'avoir un secteur intérim de qualité par rapport à d'autres pays où c'est moins le cas. En bonne partie, pour ne pas dire principalement, grâce à une réglementation éprouvée depuis longtemps, qui contrôle le secteur, qui repose sur des agréments et qui donc, permet d'avoir un secteur intérim globalement de bonne qualité avec relativement peu d'abus.

Je ne peux que regretter le petit couac qui est intervenu. Je ne sais pas exactement où il est intervenu, mais je note, dans la réponse de Mme la Ministre, que ce couac a permis d'avoir un dialogue direct peut-être plus précis avec le secteur et, en particulier, avec les petites agences. La clé est là : c'est la concertation, l'information. Cela vaut dans tous les domaines d'activité, en particulier dans celui-ci, et je me réjouis que les choses semblent rentrer dans l'ordre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, vous dites qu'un certain nombre d'abus ont été constatés. D'après mes informations, je pense que l'on a recensé quatre cas entre 2008 et 2013. À la lecture de ces chiffres, on se demande si, finalement, il n'y a pas une disproportion assez grande entre les « forfaits » constatés et la médication proposée.

De plus, il est vrai que cette restriction a été mise en place en mars 2015, alors que les abus ont été constatés jusqu'en novembre 2013. On se dit que, entre novembre 2013 et la restriction en mars 2015, il y a 17 mois qui se sont écoulés. Je me dis que, si vraiment c'est un problème majeur, il fallait le mettre en place directement, plutôt que d'attendre ce laps de temps qui est relativement important.

Troisième élément, vous dites qu'il y a une grande collaboration entre l'intérim et le FOREm, je pense que c'est vrai et c'est important, parce que l'intérim est fondamental. Beaucoup de jeunes commencent à trouver un emploi par le secteur intérimaire. C'est, d'ailleurs, le premier pourvoyeur d'offres du site du FOREm. Peut-être par manque de courtoisie de la part du FOREm, je pense que le secteur intérimaire n'a pas été prévenu de cette restriction, sauf par système informatique.

Sur le fond, il est vrai qu'il y a à peu près 20 000 CV qui sont recensés sur le site du FOREm, ce qui concerne plus ou moins 10 % du nombre de chômeurs. Je pense donc que le service devrait essayer d'évoluer pour pouvoir, justement, recenser beaucoup plus de personnes demandeuses d'emploi. Ce système-là, de toute façon, est un peu désuet, obsolète. Il faudrait sans doute trouver un système informatique plus moderne, plus interactif avec les autres Régions, mais je ne doute pas que l'on en reparlera dans les jours qui suivent.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Tout ce qui peut permettre de refaire fonctionner ce dispositif extrêmement intéressant est évidemment à prendre. Ce qui est surtout important, c'est de rester toujours vigilant aux dérives que certains peuvent mettre en place sur des dispositifs pareils. C'est tout à fait déplorable. J'espère que nous n'entendrons plus parler de ce problème et que les choses seront résolues, parce que je pense, pour avoir eu suffisamment

d'échos en la matière, que c'est un dispositif qui a vraiment tout son intérêt, toute sa valeur.

(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA CHASSE AUX
SOUS-TRAITANCES EXCESSIVES DANS
L'ADMINISTRATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la chasse aux sous-traitances excessives dans l'administration ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE TRANSFERT
DES AGENTS ALE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le transfert des agents ALE ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE TRANSFERT
DES AGENTS FACILITATEURS DE L'ONEM
VERS LE FOREM »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le transfert des agents facilitateurs de l'ONEM vers le FOREM ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA CONCERTATION
AVEC L'ÉTAT FÉDÉRAL QUANT À SES
OPTIONS EN MATIÈRE DE PRÉPENSION »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA NOTION DE
DISPONIBILITÉ ADAPTÉE EN MATIÈRE DE
PRÉPENSION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Ryckmans, sur « la concertation avec l'État fédéral quant à ses options en matière de prépension » ;
- de M. Stoffels, sur « la notion de disponibilité adaptée en matière de prépension ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, les récentes décisions du Fédéral de limiter le recours à la prépension suscitent la plus vive inquiétude en Région wallonne. Nous avons d'ailleurs, il y a 15 jours, reçu une délégation de travailleurs, y compris de pensionnés et prépensionnés.

L'obligation pour les aînés de devoir rester disponibles sur le marché de l'emploi entraînera probablement le moindre recours à cette possibilité et le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'échanges lors des questions d'actualité en séance plénière passée.

Dans le même temps, le Fédéral, par la voix de M. le Premier Ministre Charles Michel, annonçait qu'il allait engager une concertation avec les Régions à propos de l'accord qu'il a trouvé en son sein sur la disponibilité des chômeurs âgés et des prépensionnés.

Le chef du Gouvernement fédéral aurait annoncé que les trois Régions se seraient consultées pour élaborer un cadre juridique en vue de la mise en application de l'accord. Ce serait sur la base de ces consultations avec les Régions que se poursuivrait la concertation avec les partenaires sociaux.

Madame la Ministre, j'aimerais connaître votre point de vue sur cette proposition du Premier ministre. Par ailleurs, quelles sont les suites données en vue de cette concertation ?

Le Gouvernement wallon a-t-il été invité à une concertation ? Lui-même a-t-il, le cas échéant, demandé cette concertation ? Le Gouvernement a-t-il saisi le comité de concertation en conflit d'intérêts ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Madame la Ministre, le Gouvernement fédéral a créé la notion de disponibilité adaptée en matière de prépension.

Il y a deux semaines, vous nous appreniez que cette mesure, dont la définition reste floue et approximative, n'avait fait l'objet d'aucune concertation avec la Région.

Aujourd'hui, en Belgique, un niveau de pouvoir prend donc des décisions sans aucune concertation avec l'autre niveau de pouvoir, alors que ce dernier est directement concerné, à la fois sur le plan opérationnel, mais également sur le plan financier.

Mes inquiétudes se renforcent quand il s'agit de mesurer l'impact financier d'une telle mesure dans le chef de la Région wallonne.

Plus dramatique encore, au niveau du FOREm, on nous annonce que, si l'organisme doit assurer l'accompagnement et la mise à l'emploi des personnes prépensionnées en plus de ses missions « habituelles » et sans moyens supplémentaires, cela risquerait d'être à la décharge des politiques menées en faveur de la mise à l'emploi et de l'accompagnement des jeunes chômeurs.

À l'heure actuelle, Madame la Ministre, avez-vous été invitée à rencontrer vos interlocuteurs au niveau fédéral, comme cela fut annoncé par le chef du Gouvernement, par celui qui porte le titre de chef du Gouvernement ? Vous a-t-on éclairée davantage sur la notion de disponibilité adaptée ? Êtes-vous en mesure de nous communiquer les critères ? Par ailleurs, pouvez-vous nous communiquer le nombre de personnes qui seraient visées par cette mesure en Région wallonne ? Finalement, va-t-on dégager des moyens supplémentaires à l'attention du FOREm ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, Monsieur le Député, la semaine dernière, par courrier, le ministre fédéral de l'Emploi m'a informé de son intention d'intégrer la thématique de la disponibilité adaptée des prépensionnés à l'ordre du jour des travaux en cours sur le cadre normatif de recherche active d'emploi.

Si le contrôle de la disponibilité des chômeurs est transféré aux Régions dans le cadre de la sixième réforme de l'État, vous vous rappelez que la définition du cadre normatif relève de la seule compétence fédérale. Une concertation avec les Régions est donc menée, à ce sujet.

Le courrier de M. le Ministre Peeters précise un peu le concept encore vague de « disponibilité adaptée », qui y est décrite comme « Une forme adaptée d'accompagnement et de suivi, une approche d'activation sur mesure, adaptée aux besoins, aux compétences et à l'expérience de ce groupe cible ». Le

courrier confirme toutefois que cet accompagnement particulier est du ressort des services régionaux de l'emploi.

Le ministre de l'Emploi, au niveau fédéral, propose, en outre, une entrevue avec chaque ministre régional sur cette thématique.

Aucune date n'a toutefois encore été fixée. J'entends bien profiter de cette réunion bilatérale pour réaffirmer tous les questionnements légitimes à l'égard de cette mesure, de ses objectifs et de son opportunité dans le contexte socioéconomique que nous connaissons actuellement et, dans tous les cas, rappeler que rien ne pourra être mis en place en Région sans que le Fédéral ne prenne financièrement les responsabilités de ses propres décisions.

En fonction de cette discussion et des projets de textes législatifs qui seraient pris par le Gouvernement fédéral, j'examinerai, avec l'ensemble de mes collègues du Gouvernement wallon, l'opportunité de saisir, en temps et heure, le Comité de concertation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, vous nous informez de ce premier contact avec le ministre Peeters. C'est un enjeu très important pour un nombre très important de personnes. Vous n'avez pas répondu au nombre de personnes concernées, mais je pense important que vous puissiez porter, là, la préoccupation de ces personnes.

Vous ne nous avez pas non plus dit quelle position vous allez y tenir. J'ose espérer que c'est une position que tiendra compte, à la fois de la réalité de la difficulté pour ces travailleurs qui sont dans les conditions pour être prépensionnés et, notamment, des difficultés des personnes liées à la pénibilité d'un certain nombre d'emplois qui a fait qu'ils ont recouru – pas tous, mais en grande partie – à cette possibilité de prépension.

J'ose espérer que vous serez très attentive. Je n'en doute pas.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Une réponse en deux temps. Tout d'abord, je tiens à remercier la ministre pour l'information qu'elle nous donne.

Première réplique, même si l'on peut ne pas être d'accord avec les décisions qui ont été prises au niveau fédéral, je préfère donner la chance à la concertation telle que vous venez de l'annoncer, avant de déclencher les sonnettes d'alarme et, éventuellement, des procédures de conflit d'intérêts. Dans un État où le fédéralisme mûrit, il faut aussi donner cette chance à la concertation, pour autant que la concertation ne soit pas une pseudoconcertation, mais une réelle concertation

concernant les devoirs des uns et des autres. Ceci est d'autant plus important que les compétences sont partagées entre le niveau fédéral et le niveau régional.

Deuxième considération, je vous souhaite bonne chance, lorsque vous négociez avec le niveau fédéral pour qu'il assume les conséquences financières des décisions qu'il prend. À l'heure actuelle, nous apprenons que les trous budgétaires à combler au niveau de l'autorité fédérale sont nettement plus importants que celui au niveau de la Région. Il m'étonnerait que le ministre compétent puisse facilement convaincre son collègue du Budget de libérer encore des moyens en faveur de la Région, sachant que la sixième réforme de l'État nous a transféré seulement une partie des moyens affectés à la politique du logement.

Concernant les autres questions qui étaient plus d'ordre pratique ou terre-à-terre, je les reposerai, les réintroduirai sous forme de question écrite, par exemple pour connaître le nombre de personnes concernées en Région wallonne, et cetera. Je ne vais pas insister là-dessus aujourd'hui.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE TRANSFERT DE
LA POLITIQUE DE L'EMPLOI À LA
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le transfert de la politique de l'emploi à la Communauté germanophone ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Ministre, la sixième réforme de l'État a transféré aux Régions une série de nouvelles compétences en matière d'emploi. J'enfonce des portes ouvertes.

La Communauté germanophone a demandé que ces nouvelles compétences lui soient également transférées, à l'instar des compétences qu'elle exerce déjà en la matière depuis 2008. Ce transfert a fait l'objet d'un accord de principe sous la précédente législature.

La Communauté germanophone a récemment rappelé son grand intérêt à voir ce transfert avancer. C'était à l'occasion d'un colloque que celle-ci a organisé au sein du Sénat.

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état du dossier ? Le Gouvernement s'inscrit-il dans la suite des discussions et des accords de principe évoqués par son prédécesseur ? Le Gouvernement prépare-t-il concrètement le transfert de cette compétence à la Communauté germanophone ?

Un processus de négociation a-t-il été ouvert de façon officielle ? Le cas échéant, quels sont les difficultés, les points de débat ou les points d'attentions ?

Y a-t-il des éléments, notamment au niveau de la définition des compétences à transférer, qui font l'objet de discussions ? Y a-t-il des discussions sur une autre question importante : l'enjeu du financement, puisqu'il s'agit que les choses se passent de la manière la plus juste pour chacune des parties ?

Il y a d'autres demandes déjà exprimées par la Communauté germanophone. Je ne manquerai pas de revenir auprès de votre collègue en charge des Pouvoirs locaux sur l'enjeu de la compétence provinciale, mais c'est une autre question. Nous sommes, ici, dans quelque chose qui apparaît dans le prolongement d'une compétence déjà transférée en matière d'emploi, il est intéressant de voir où nous en sommes en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, faute d'un accord à la fin de la législature précédente sur le transfert de compétences en matière d'emploi régionalisées dans le cadre de la sixième réforme de l'État, le Gouvernement wallon a convenu, dans sa Déclaration de politique régionale, d'aborder prioritairement ces matières dans l'optique d'assurer aux citoyens de la Communauté germanophone un service public non discriminatoire par rapport à celui dont bénéficient les autres citoyens de Wallonie.

Pour ce faire, un groupe de travail, réunissant mon homologue de la Communauté germanophone et les administrations compétentes, a été mis en place et, depuis le début de cette année, les réunions se succèdent à un rythme régulier.

L'objectif de ce groupe de travail est de proposer, sur la base des compétences déjà exercées sur le territoire de la Communauté germanophone, un projet de décret qui organise le transfert des matières emploi à la Communauté germanophone pour le début de l'année 2016. Un examen particulier est réservé pour quelques compétences dont le périmètre et l'évolution doivent encore faire l'objet d'éclaircissement en Région wallonne, notamment les titres-services et les aides à l'emploi dans le cadre des politiques en faveur des groupes cibles.

Le financement des matières qui seront transférées à la Communauté germanophone devra être opéré sur base des moyens obtenus par la Région wallonne, en vertu de la loi spéciale de financement adoptée dans le cadre de la sixième réforme de l'État, par une révision des modalités de définition de la dotation, telle que prévue dans le décret du 6 mai 1999 relatif à l'exercice,

par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière d'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour cet état relatif à une étape intermédiaire dans le dossier. Je prends note du calendrier avec cet horizon début 2016 pour ce qui concerne la discussion d'un projet de décret. Cela devra donner lieu à des arbitrages dans les mois qui précéderont, sans doute avant l'automne de cette année.

Je note également les éléments qui sont encore à discuter et qui ne sont pas minces, puisque les aides à l'emploi et les titres-services sont la plus grande part de ce transfert. Gageons que les choses pourront avancer concrètement dans la suite de ce qui apparaît comme une certaine cohérence par rapport à la réforme et au transfert de la politique de l'emploi en 2008.

**QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ
MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'AUGMENTATION DE L'EMPLOI DANS LES
PME »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'augmentation de l'emploi dans les PME ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, ma question sera brève, mais pertinente. Au cours des 12 derniers mois, l'emploi dans les PME flamandes a augmenté de 1,4 %, alors que le pourcentage a baissé de 0,8 % à Bruxelles durant la même période et a même baissé de 1,1 % en Wallonie. Ces résultats confirment, de nouveau, que les PME flamandes sont plus sensibles à la conjoncture. Leur redressement économique s'y fait maintenant plus rapidement.

Pouvez-vous nous préciser les mesures envisagées afin que les PME wallonnes puissent bénéficier d'un redressement économique plus adéquat et ne régressent pas au niveau de leur personnel employé ? Les PME restent essentielles dans notre paysage wallon et l'emploi qu'elles génèrent ne peut aucunement être négligé. Pouvez-vous nous faire l'état des lieux de nos petites et moyennes entreprises wallonnes ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il est indéniable que

le tissu des petites et moyennes entreprises est prépondérant en Wallonie et constitue, par conséquent, un élément essentiel de notre paysage wallon. D'après les données de l'ONSS, 67 % des salariés du secteur privé sont occupés dans une PME, contre 59 % en Flandre et 52 % en Région bruxelloise.

L'analyse de l'évolution de ces données, affinées au niveau des établissements, permet de constater qu'entre 2007 et 2012, c'est en Wallonie que le nombre d'établissements a le plus progressé : +4,2 % en Wallonie, contre +1 % en Flandre et +2 % à Bruxelles.

Cette hausse globale, en Wallonie, est le seul fait des PME. On parle des établissements de moins de 100 travailleurs, dont le nombre a progressé sur cette même période de + 4,3 %, alors que les établissements comptant plus de 100 travailleurs ont connu un léger recul.

Les chiffres repris dans votre question sont issus d'un communiqué de presse de la société SD Worx relatif à l'indice emploi PME et datant de novembre dernier. Cet indice établi depuis 2005 par la société SD Worx, spécialisée dans les ressources humaines, se base sur un échantillon de plus de 16 000 entreprises occupant, au total, près de 158 000 personnes. Toutefois, la société a publié, en février 2015, des données plus récentes, portant sur le dernier trimestre 2014 et qui témoignent d'une amélioration de l'emploi structurel dans les PME wallonnes, à la fin de l'année 2014 par rapport aux années 2012 ou 2013.

Par ailleurs, l'indice emploi PME de SD Worx ne rend compte que de l'évolution de l'emploi structurel dans les PME et ne tient donc pas compte du travail intérimaire, ni des jobs d'étudiants.

À ce titre, FEDERGON, qui représente notamment les entreprises de travail intérimaire, a observé, à la fin de l'année 2014, des signes de reprise du marché de l'emploi dont l'évolution de l'intérim est un indicateur fiable. Ainsi, sur une base annuelle, le travail intérimaire a augmenté, en Région wallonne, de 9,2 %, contre 6,1 % en Flandre et 10 % en Région Bruxelles-Capitale. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces résultats, même si les données dont nous disposons ne permettent pas de qualifier les entreprises où se déroulent les prestations d'intérim.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour les chiffres donnés qui sont plus encourageants que les miens. On y voit, là, exactement ce que l'on attend, c'est-à-dire un signe de redressement de notre Wallonie. J'encourage le Gouvernement wallon à mettre l'accent sur la croissance de nos PME.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'ACCÈS DE LA
PLATEFORME « WALLANGUES » AUX
WALLONS NON FRANCOPHONES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accès de la plateforme « Wallangues » aux Wallons non francophones ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ
MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
SEPTIÈME ÉDITION DU SALON DE L'EMPLOI
SUR LE SITE DE CHARLEROI EXPO »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la septième édition du Salon de l'emploi sur le site de Charleroi Expo ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, ces vendredis 20 et samedi 21 mars a eu lieu, sur le site de Charleroi Expo, la septième édition du Salon de l'emploi, mis en place par le service d'information sur les études et professions à Charleroi, pour toute la partie est du Hainaut. C'est un salon qui s'impose, désormais, comme un incontournable événement à l'agenda de Charleroi Expo.

Pendant deux jours, de 10 heures à 18 heures 30 minutes, 130 exposants ont accueilli les demandeurs d'emploi sur près de 3 500 mètres carrés.

Comme les années précédentes, l'offre s'articulera autour de cinq grands espaces thématiques et interactifs : un espace consacré à l'information et l'orientation, un autre dédié à l'enseignement secondaire, un autre inhérent aux études supérieures, un autre concernant l'espace international et, enfin, un espace emploi et formation.

Alors que ce salon vient de fermer ses portes, pouvez-vous préciser si des nouveautés étaient au rendez-vous ? Si oui, quelles étaient-elles ? Avez-vous également eu une estimation du nombre de visiteurs reçus, ainsi qu'une estimation du nombre d'emplois qu'a pu générer ce grand salon entièrement voué à l'emploi ?

Par ailleurs, un travail de préparation de la part des demandeurs d'emploi ne devrait-il pas être réalisé au préalable ? Ce salon ne devrait-il pas s'inscrire dans le

cadre d'une véritable démarche d'information et de recherche d'emploi ?

Ce salon ne doit pas être considéré comme une simple visite, mais comme une réelle opportunité d'obtenir un emploi, ne trouvez-vous pas ? À ce niveau, une concertation a-t-elle lieu entre le demandeur d'emploi et celui qui l'accompagne dans ses recherches ? Qu'en est-il ? Pouvez-vous nous faire le point sur la question ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le salon « Études et Professions », organisé les 20 et 21 mars derniers par le SIEP de Charleroi, porte à la fois sur l'orientation scolaire et professionnelle et sur l'emploi.

Si le public se déplace en grande partie dans le cadre de la découverte des études secondaires et supérieures, l'axe lié à la formation et à l'emploi y est de plus en plus développé au fil des éditions.

Parmi les cinq espaces de découvertes du salon, un espace spécifiquement dédié à l'emploi et à la formation a permis de présenter l'éventail d'offres de formation en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, comprenant notamment l'alternance, la formation professionnelle en centres de formation ou de compétence, ainsi que l'enseignement de promotion sociale. Outre la présence marquée des opérateurs de formation et d'alternance, d'autres partenaires locaux de l'insertion socioprofessionnelle étaient également présents sur cet espace, tels que la FUNOC, l'Université ouverte de Charleroi, ou encore l'UCM dans le cadre de la promotion de l'autocréation d'emploi.

Comme lors de la précédente édition, les organisateurs ont proposé aux visiteurs, dès leur entrée dans le salon, de s'orienter et de circuler dans les différents espaces et stands grâce à l'application Mercator, installée sur des tablettes et leur permettant d'identifier les exposants en fonction de leurs centres d'intérêt spécifiques.

En termes de nouveautés, lors de cette septième édition, centrée sur la thématique de la citoyenneté, la Cité des métiers de Charleroi était représentée dans l'espace Zone Info Métiers et proposait une animation très innovante, s'appuyant sur l'outil Video Box, permettant aux visiteurs de visionner de courtes vidéos-témoignages sur un large panel de métiers, et de naviguer librement sur Internet à la recherche d'informations sur les métiers et les secteurs porteurs.

La philosophie de ce salon était véritablement de permettre à chacun de faire le point sur sa situation et son projet professionnel, de se questionner, de confronter ses choix avec la réalité du marché du travail, de mieux saisir l'étendue des opportunités en matière de

formation aux métiers d'avenir et d'acquisitions de compétences clés et, le cas échéant, de réorienter son parcours d'apprentissage et de formation.

En ce qui concerne le nombre estimé de visiteurs, si 10 000 personnes étaient attendues, il n'a pas encore été possible d'évaluer précisément le succès remporté au final par l'événement.

Toujours en termes de résultats, les organisateurs ne disposent pas des éléments permettant d'identifier de manière précise le nombre d'insertions dans l'emploi, directement liées à la participation à ce salon. L'enquête de satisfaction menée par les organisateurs en 2014 a cependant montré que 26,4 % du public accordaient principalement un intérêt aux métiers et 13 % aux questions liées à l'emploi. Ce qui démontre bien l'engouement pour ces thématiques, ainsi que l'importance du développement du volet « orientation professionnelle, formation et emploi ».

Les partenaires et organismes d'insertion socioprofessionnelle actifs dans la sous-région et s'associant à l'événement sont de plus en plus nombreux. Je ne peux que me réjouir des synergies créées et du succès grandissant de cette organisation dans la région de Charleroi, dans le domaine de l'orientation scolaire, professionnelle et de l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre. Je pense qu'elle m'a fait part de tous les éléments exhaustifs liés à ce salon.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES POLITIQUES WALLONNES POUR INCITER LES JEUNES ET LES FEMMES À L'ENTREPRENEURIAT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les politiques wallonnes pour inciter les jeunes et les femmes à l'entrepreneuriat ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, le salon *Entreprendre* s'est tenu la semaine dernière à Bruxelles. C'est l'occasion de dresser le bilan du fonctionnement de notre économie et de notre marché de l'emploi.

À cet égard, une donnée interpellante a été mise en exergue : dans la Belgique de 2013, 10 % des indépendants avaient entre 18 et 30 ans, la proportion

était la même en 2008. On ne progresse guère. Or, nous souffrons d'une sous-représentation de l'emploi indépendant et d'un nombre trop faible de créateurs d'entreprise. C'est vrai en Belgique, comme à l'échelle de la Wallonie.

Dans les différents débats et interviews qui ont entouré cet événement, j'ai lu avec intérêt les propos de Mme Mattheeuws, Présidente du Syndicat neutre pour indépendants – SNI. Selon son témoignage, le taux de l'emploi indépendant ne se maintient que grâce aux seniors et aux femmes qui exercent une activité d'indépendant à titre complémentaire. Ce constat n'est guère rassurant.

Pour leur part, les jeunes, au moment d'opter pour un plan de carrière, seraient plus attentifs que l'on ne le croit aux avantages et inconvénients liés aux statuts. Ils ne seraient pas insensibles aux avantages des statuts de salarié ou de fonctionnaire, en termes de congé parental, crédit-temps, possibilité de travail à temps partiel, pensions, sécurité d'emploi... Ces exemples, j'en conviens, nous montrent que tout ne réside pas entre les mains de notre niveau de pouvoir régional.

De manière générale, la présidente du SNI constate et déplore qu'une véritable formation à l'entrepreneuriat fasse toujours défaut. Cette culture de l'entreprise est insuffisante à tous les échelons et, là encore, ce n'est pas du seul fait de nos responsabilités régionales.

Néanmoins, je voudrais évoquer notre marge de manœuvre s'agissant de favoriser l'emploi indépendant et la création d'entreprises dans le cadre de nos politiques wallonnes.

Cela m'amène à évoquer le plan Airbag, dont nous avons déjà parlé en début d'année. Certains messages, émanant notamment du FOREm, nous avaient laissé craindre sa disparition. Vous vous étiez employée à nous rassurer sur le sujet en nous parlant de l'évaluation du dispositif et du fait que les nouvelles demandes continueraient à être reçues et traitées.

Puis-je vous demander où en est ce travail d'évaluation et quand les résultats nous seront-ils communiqués ? Combien de nouvelles demandes ont été reçues depuis le début de cette année ? Quel traitement leur sera réservé ? Le malentendu de ce début d'année a-t-il influencé le flux des demandes, avez-vous des demandes par rapport à ce qui en découle ?

Plus généralement, pouvez-vous nous dresser un aperçu des dispositifs wallons visant à favoriser la création d'emplois indépendants et leurs résultats au cours des derniers mois ? Des accents particuliers de ces politiques visent-ils à encourager l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ? Avec quels résultats ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, comme vous le signalez, le salon Entreprendre de Bruxelles est souvent l'occasion de faire un focus sur le monde de l'entreprise en Belgique et de tirer des bilans, des impressions et de s'imprégner des recommandations du secteur. Il permet également de se rendre compte, par une approche globale concentrée en un seul lieu, de toutes les initiatives, tant privées que publiques, développées en Belgique pour soutenir les entreprises.

Au niveau wallon, plusieurs initiatives ont été prises par les pouvoirs publics pour insuffler l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement obligatoire et supérieur via l'Agence pour l'entreprise et l'innovation et ses partenaires, telles que Cap Ten dans le primaire, DREAM dans l'enseignement secondaire, les minientreprises, j'entrepris@school et bien d'autres. Des dispositifs financiers ont également été développés par la SOWALFIN ou ses filiales, telles que la SOWACCESS ou la SOCAMUT.

Dans le cadre de la politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle, il existe plusieurs dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat. Ces dispositifs s'adressent à toutes les personnes porteuses d'un projet d'entreprise qui se lancent dans l'aventure de l'entrepreneuriat ou de la reprise d'entreprise. Les centres de l'IFAPME proposent un parcours de formation de chef d'entreprise, assez largement suivi, mais également des formations continues à destination des entrepreneurs et managers, au même titre que le Centre de compétence en management et commerce. Ce dernier développe d'ailleurs un programme AfterStart, orienté sur des formations courtes, pratiques, à destination des entrepreneurs installés depuis moins de cinq ans. Par ailleurs les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, les SAACE, sont un autre levier important du soutien à l'entrepreneuriat.

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'exposer les excellents résultats des SAACE qui, pour mémoire, avoisinent les 70 % de taux de pérennisation des entreprises créées à trois ans et permettent au porteur de projet un test grandeur nature de sa future activité avant de se lancer réellement.

Les chèques-formations à la création d'entreprise permettent de soutenir activement la formation et l'accompagnement du futur porteur de projet dans l'acquisition de compétences de gestion, de management, de communication, d'aspects juridiques ou autres, ce à partir d'un an avant l'installation et jusqu'à six mois après celle-ci.

Je pourrais aussi aborder le problème de la sous-capitalisation de départ à laquelle nous essayons de répondre au travers du plan Airbag en ce qui concerne les demandeurs d'emploi autocréateurs de leur emploi. Entre le 1er janvier et le 18 mars 2015, le service Airbag du FOREm a réceptionné 48 nouveaux dossiers. Sur la

même période, en 2014, le service avait réceptionné 88 dossiers. Cette diminution peut notamment s'expliquer par le fait que les structures d'accompagnement en amont ont été sensibilisées à la question de l'engorgement que connaît aujourd'hui le dispositif. Elles sont donc plus attentives aux critères d'éligibilité du plan Airbag.

J'ai souhaité que les premiers mois de l'année 2015 soient consacrés, vous le savez, à une évaluation du dispositif dans le but de le pérenniser et puis, d'en optimiser les effets. Le Gouvernement wallon, le 12 février dernier, a validé les critères retenus pour l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif conformément au décret du 27 octobre 2011 relatif au soutien et à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal. L'évaluation, à la fois qualitative et quantitative, du dispositif Airbag menée par le FOREm devrait être présentée au comité de sélection du dispositif Airbag avant le mois d'avril prochain.

Composé du FOREm, de l'IFAPME, de la Direction générale de l'économie, de l'emploi et de la recherche du SPW, de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation, de l'UCM, de l'Union wallonne des entreprises, le comité de sélection formulera des recommandations sur la base du rapport d'évaluation porté par le FOREm. L'objectif est de permettre au Gouvernement de disposer du rapport finalisé qui intègre toutes les recommandations avant les congés parlementaires de cette année.

Il convient toutefois de garder en mémoire que nous subissons encore les effets de la crise de fin 2008 qui a jeté un froid manifeste sur cet esprit d'entreprendre même si, depuis 2014, on peut constater une augmentation significative du nombre d'entreprises créées en Wallonie. Nous l'avons évoqué lors d'une précédente question. En bonne intelligence avec mes collègues du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je développerai dans les mois avenir, des pistes qui concernent le renforcement de collaborations entre le monde scolaire, l'animation économique et les opportunités d'accompagnement, de formation, de financement pour encore mieux répondre aux attentes du secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour les réponses précises concernant les différents dispositifs.

Concernant plus précisément le plan Airbag, pour avoir été interpellée à plusieurs reprises sur des dossiers concrets, le fait qu'il y ait moins de dossiers rentrés est dû à ce que les personnes ont été un peu apeurées par les informations qui ont pu être données. Notamment, une personne qui a préparé tout son dossier pour aller avec un *business plan*, et cetera en banque m'interpelle en disant : « Où en est-on sur le plan Airbag, car si je n'ai

pas cela, je me retrouve sans rien et mon *business plan* ne tiendra pas la route. Cela vaut-il la peine que je continue à m'y investir en sachant tous les engagements déjà pris pour la recherche d'un lieu pour l'activité ? ». Il faut donc continuer à accentuer ce plan Airbag et j'attends impatiemment les résultats de l'évaluation pour que l'on puisse aller vers un élan plus positif sur ce dossier.

M. le Président. - La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 17 heures 10 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 13 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est reprise

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES NOUVEAUX PROFILS DE MÉTIERS DE LA RÉFORME DE LA FORMATION QUALIFIANTE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les nouveaux profils de métiers de la réforme de la formation qualifiante ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, dans le cadre de la réforme relative au professionnel qualifiant, de nouveaux objectifs ont été placés au Service francophone des métiers et des qualifications. Ces objectifs ont pour vocation d'établir des profils qui permettent, grâce au partenariat entre la Wallonie, d'un côté, et la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise, d'un autre côté, de pouvoir développer les profils de demain ou, en tout cas, des profils qui pourraient être porteurs sur le plan économique et qui donneront lieu à des formations spécifiques dans le cadre des formations dispensées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'heure actuelle, ce service produit une quinzaine de profils par an. L'objectif est d'arriver à 150 profils en 2017, avec une croissance tout au long des années. On parle, par exemple, d'une quarantaine de profils dès l'année prochaine.

Comment comptez-vous engendrer cette transition ? Passer d'une quinzaine par an à 150 à l'horizon 2017, cela demande un travail relativement important ! Comment faire à ce niveau-là ? Quels sont les éléments

qui ont été développés ? Sont-ce des moyens budgétaires, des moyens humains ?

Deuxièmement, sur le mode de fonctionnement de ce Service francophone des métiers et qualifications, qu'en est-il dans la manière dont les profils sont arrêtés ? Quels sont les critères qui permettent de fixer le profil ? Quels sont les acteurs rencontrés ?

Troisièmement, comment choisit-on les profils ? Y a-t-il, à un moment donné, des demandes de la part d'opérateurs privés rencontrés ? Au contraire, ce service a-t-il une vocation proactive d'aller chercher des profils intéressants à établir ? Par ailleurs, ces profils sont-ils établis réellement sur la base du marché de l'emploi ? Dans les profils existants actuellement, on retrouve celui de coiffeur ou d'esthéticienne. Y a-t-il vraiment eu un choix par rapport à une opportunité en matière de création d'emplois à venir ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le Gouvernement, le 4 février dernier, a consacré un de ses points au SFMQ pour amplifier l'impact et la dynamique à initier du dispositif. Tout d'abord, la liste complète des profils métiers et formations développée par le SFMQ a été confirmée.

Les Gouvernements et collèges ont désormais adressé au SFMQ leurs recommandations en termes d'objectifs à atteindre et de priorité à accorder aux métiers d'avenir porteurs d'emploi, et aux métiers émergents, notamment dans le secteur du numérique. À cette fin, le SFMQ utilisera les ressources disponibles dans les organismes privés ou publics tels que l'IWEPS, l'IBSA, le FOREm, Actiris, les fonds sectoriels. Mais aussi, dès que cela sera possible, il exploitera les rapports analytiques des bassins enseignement qualifiant formation et emploi.

Les métiers d'avenir aussi importants soient-ils ne doivent toutefois pas être la seule priorité du SFMQ. Il est également important de réserver une attention particulière aux métiers qui font déjà l'objet de formations initiales et qui concernent, d'ores et déjà, de nombreux jeunes en formation. Un des objectifs prioritaires du SFMQ est de permettre une mobilité des apprenants dans leur parcours de formation et d'éducation tout au long de la vie.

Troisièmement, les gouvernements ont approuvé, en première lecture, un nouvel accord, abrogeant l'accord de coopération du 27 mars 2009. Ce nouvel accord ne change fondamentalement ni la dynamique ni les structures du SFMQ. Il met à jour le texte afin de tenir compte de l'évolution des structures, des pratiques et du glossaire, ces changements se sont opérés naturellement dans un souci d'efficacité au sein du SFMQ. Ces

modifications ont également pour objectif de clarifier et de simplifier les procédures afin d'accélérer le rythme de production des profils de formation.

Enfin, il est proposé de charger un groupe opérationnel – administration-OIP-cabinets – afin de proposer aux gouvernements et collèges les pistes utiles pour accélérer la production des profils métiers et des profils de formation.

Ces pistes s'appuieront notamment sur le projet FSE intitulé Partenariat Enseignement-Formation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre merci pour les différents éléments.

Néanmoins, je reste un peu sur ma faim en ce qui concerne les choix des différents profils. Vous avez raison : il n'y a pas que les nouvelles technologies. Même si, à partir du moment où l'on investit dans une stratégie sur le plan de la Région wallonne, je crois que l'on a quand même besoin d'axer les formations en rapport. J'avais cru comprendre que la formation ou, en tout cas, que les nouvelles technologies étaient les nouvelles stratégies de développement économique de la Région.

J'ose espérer que, dans les profils qui seront élaborés, les nouvelles technologies auront une place tout à fait particulière.

Encore une fois, ce serait intéressant de faire correspondre les profils émis aux statistiques du FOREm, qui apparemment travaillait sur les métiers d'avenir, c'est-à-dire les nouveaux métiers à l'horizon 2030-2040.

On a toujours besoin de coiffeur, je pense qu'il n'y a pas de souci avec cela, mais je ne sais pas si réellement dans le cadre d'une politique volontariste en matière d'emploi, cela est réellement l'ambition première à fixer.

Je suis un peu surpris sur les choix existants et je n'ai pas plus d'éclaircissements sur la manière dont les profils sont choisis. Il y aurait un comité, très bien, mais je crois qu'il doit quand même y avoir un lien avec les entreprises et surtout à la stratégie de votre collègue, le ministre de l'Économie. Là, j'ai l'impression que c'est totalement absent. Objectivement, je le dis sans agressivité, mais avec beaucoup d'étonnement et je dirais du dépit parce que cela me paraît assez incompréhensible en fait, la manière dont ces différents profils sont arrêtés.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES TESTS D'ACCÈS AUX FORMATIONS DU FOREM »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les tests d'accès aux formations du FOREm ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, c'est une question assez proche, puisque l'idée ici est d'aborder la manière dont on peut avoir accès à une formation auprès du FOREm.

On sait qu'il y a une série de tests préalables et sur cette base-là, on vous dirige dans une formation qui serait adéquate ou pas. Ces formations posent souvent question, puisque l'on a parfois le sentiment que d'un extrême, elles sont considérées comme parfois occupationnelles ou pour faire sortir des gens des statistiques, et dans l'autre extrême, certain s'en voient refuser l'accès de par un manque de moyens.

On se rend compte par les retours de la part de formateurs du FOREm que parfois ces tests sont faits en sachant très bien qu'un nombre limité de personnes est accepté, parce que l'on n'a pas les budgets d'organiser au-delà. Ce serait quand même intéressant que l'on puisse obtenir des éclaircissements sur cet aspect, que ce soit également communiqué aux demandeurs d'emploi, et dans ce cas-là la sélection du demandeur d'emploi qui participera à la formation se base peut-être sur des critères plus approfondis que celui du premier arrivé, premier servi.

Par exemple, quelqu'un qui a une perspective d'emploi sûr ou qui a déjà une formation qui correspond, ou tout simplement, essayer aussi d'établir la motivation du demandeur d'emploi ou son profil pour que l'on puisse vraiment avoir quelqu'un qui suit cette formation, qui puisse après prétendre à l'emploi.

Question très simple. Quelles sont les règles en matière de tests ? Quels sont les éléments réellement évalués ? Les différents demandeurs d'emploi sont-ils informés et savent-ils qu'il faut répondre à des critères objectifs pour pouvoir y avoir accès ?

Je crois que ce n'est pas du tout le cas pour le moment. Cette transparence n'existe pas.

Beaucoup de demandeurs d'emploi se posent la question de savoir pourquoi ils ont été choisis ou pas.

Cela pose problème en matière de motivation.

Deuxième question. À quelle fréquence fait-on des adaptations de ces tests ? Comment fait-on ? Voit-on un peu l'évolution du budget tout au long de l'année sur

cette base-là ? S'adapte-t-on ou au contraire, y a-t-il des dates fixées avec des « quotas » de personnes qui ont accès à ces formations ?

Troisième aspect : tout ce qui relève de la motivation du demandeur d'emploi. Si vraiment les choses sont limitées, ne doit-on pas favoriser celui qui fait preuve d'une recherche plus active que les autres ou celui qui, dans sa recherche d'emploi, a vraiment montré un mérite un peu supérieur à un autre ? Dans ce cas-là, on se retrouve face des éléments objectifs de choix d'accès aux formations.

À l'heure actuelle, ce n'est pas du tout la manière d'agir et cela peut casser certaines motivations.

Dernier élément. En ce qui concerne l'accès aux formations en matière de bureautique, par exemple, on pourrait en prendre d'autres, le résultat des tests qui est pris en compte pour donner accès à la formation, est-ce un résultat de compétences ? Dans ce cas-là, il faudrait déjà une série de compétences pour pouvoir accéder à la formation, auquel cas on ferme la porte à certains. Encore une fois, on peut comprendre que l'on ne puisse pas former tout le monde en permanence sur simple demande, mais il faut quand même que les différents demandeurs d'emploi soient informés.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, continuons sur la thématique. Le FOREm actualise en permanence et de manière harmonisée, pour chacun de ses centres de formation, les prérequis nécessaires pour optimiser la maîtrise des compétences mises en œuvre dans chaque filière de formation métiers. La conception de ces tests s'appuie sur le cadre de référence européen pour les compétences clés, le guide de positionnement de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes – France – ainsi que sur le répertoire des compétences clés en situation professionnelle de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Par ce travail, le FOREm s'assure que le niveau de difficulté de compréhension des items auquel les candidats seront soumis concordera avec une pratique pédagogique cohérente. Les tests d'entrée en formation sont régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des métiers, telle qu'objectivée par les services de veille du FOREm, avec l'appui des secteurs professionnels.

La durée des tests varie selon les matières.

Chaque test est en outre systématiquement complété par un entretien avec un conseiller, et axé sur le projet professionnel du candidat, ses éléments de motivation et les résultats du test.

La motivation du candidat à entrer en formation constitue un facteur essentiel pour assurer le succès d'un

parcours de formation. Il n'en est pas pour autant une condition suffisante de réussite de la formation, l'objectif reste l'acquisition et la validation des compétences nécessaires pour accéder à l'emploi.

Pour le FOREm, l'appréciation des prérequis à l'entrée en formation représente un double enjeu, à savoir : garantir à tous les candidats les mêmes conditions d'accès aux mêmes formations sur l'ensemble du territoire, mais aussi être en capacité de proposer une offre de service alternative aux candidats non retenus, principalement en matière de compétences-clés. Le développement de cette offre est au cœur de la démarche du FOREm en matière de formation et notamment dans le cadre des initiatives en faveur des jeunes.

Dans le domaine de la bureautique, puisque vous évoquez cet exemple, les critères évalués avant l'entrée en formation sont – si la formation en bureautique est intégrée dans une filière administrative, par exemple le métier de secrétaire – des tests d'orthographe, de dactylographie, de bureautique sur ordinateur – généralement utilisation basique de Word et Excel – et les langues, en cas de besoin.

Si la formation bureautique est intégrée dans une filière comptable, il est possible qu'un test de calcul soit proposé au candidat. Ce test de calcul est proposé en deux parties : les opérations mathématiques et on n'échappera pas au test de logique. La durée du test est limitée à environ 30 minutes.

Si, par contre, la formation porte uniquement sur des modules de bureautique, c'est un simple test sur ordinateur qui visera l'utilisation de Word ou d'Excel, par exemple.

Les résultats seront examinés lors de l'entretien entre le candidat et un conseiller dans la suite de la démarche.

Enfin, pour les publics les plus fragilisés, les OISP et les opérateurs PMTIC proposent des modules d'acculturation informatique qui peuvent permettre aux candidats d'acquérir les prérequis nécessaires pour accéder aux formations plus pointues du FOREm. Je crois que c'est un préalable nécessaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Madame la Ministre, merci pour ces différents éléments.

Néanmoins, je crois que cela mérite un peu plus de clarté auprès des demandeurs d'emploi. Les différents éléments que vous avez avancés, vous nous les indiquez. Cependant, on sait très bien qu'il y a un nombre limité, quelle que soit la réussite par rapport à ce critère. Quelque part, je pense qu'il doit y avoir un classement, si je comprends le raisonnement. Les demandeurs d'emploi n'en sont pas nécessairement informés, puisque vous dites qu'il y a un certain nombre

de critères à remplir pour accéder à la formation. Si trop de gens remplissent ces critères, je suppose qu'il y aura bien un choix qui se fera à un moment donné. Il est important aussi de le signaler aux demandeurs d'emploi en matière de motivation.

Il n'y a rien de pire si l'on ne sait pas pourquoi on a été refusé à une formation par rapport à une autre. C'est essentiel, même chose dans le choix des formations qui est fait. C'est la tarte à la crème et malheureusement cela revient très souvent. Il faut quand même octroyer une formation à quelqu'un qui a une chance de trouver un emploi dans le domaine. Il faut surtout que l'information dispensée soit un emploi demandé sur le marché du travail à l'heure actuelle.

Je prends un simple exemple : en matière de gardiennage, on considère que c'est une formation qui est chère. Pourtant, il y a de l'emploi disponible. Des personnes pourraient tout à fait trouver un emploi si elles avaient cette formation et pourraient passer ce que l'on appelle « la loi Tobback ». À l'arrivée, ils ne peuvent pas le faire, parce que c'est trop cher. On va peut-être les envoyer faire de la bureautique. Tout le monde, ici, doit être dans la même situation. Par ailleurs, je suis avocat, je le vois dans le cabinet où je travaille. C'est bien de faire des formations en bureautique, mais je crois qu'il y a beaucoup plus de secrétaires qui cherchent du travail que de postes disponibles en la matière. À un moment donné, il faut une adéquation par rapport à ces réalités, parce qu'il ne sert à rien de faire des formations occupationnelles. Le nombre de demandeurs d'emploi qui viennent aux permanences des uns et des autres en expliquant avoir fait les langues, la bureautique et fait tout ce qu'il pouvait par rapport à ce qu'on leur donnait accès, ils voient bien que cela n'avance à rien. Cela crée du désespoir et c'est totalement inutile.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES FUTURS
ORGANES DE GESTION DES CONTRATS
D'APPRENTISSAGE INDUSTRIEL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les futurs organes de gestion des contrats d'apprentissage industriel ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, voici encore une problématique issue de la sixième réforme de l'État, puisque nous sommes un peu entre deux dans ce dossier. Le transfert a été acquis au niveau de l'apprentissage industriel, transféré à la Communauté et les accords de la Sainte-Émilie ont décidé, du côté francophone, de transférer à la Région wallonne les contrats

d'apprentissage industriel qui ne sont pas organisés par l'enseignement. Ces contrats wallons ont été confiés à l'IFAPME.

Jusqu'aujourd'hui, les contrats d'apprentissage sont organisés au niveau sectoriel et gérés par des comités paritaires créés au sein des commissions paritaires compétentes en toute une série de secteurs d'activités. On en compte une bonne vingtaine. À titre d'exemple : l'HORECA, l'industrie du bois, le secteur de l'habillement et de la confection, les entreprises de garage, la construction, les entreprises horticoles, et cetera. La mission de ces comités est l'octroi des agréments requis et des dérogations nécessaires, l'organisation des épreuves de fin d'apprentissage, la remise des attestations, et cetera.

Si la compétence a bien été transférée au 1er juillet 2014, le fonctionnement des comités paritaires d'apprentissage reste matière fédérale pendant une phase transitoire jusqu'au 1er avril prochain, c'est-à-dire dans une semaine. Certains des partenaires sociaux qui animaient ces comités paritaires se demandent ce qu'il adviendra à partir du 1er avril.

Il incombe aux Gouvernements concernés, du côté francophone, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof, de créer les nouvelles structures appelées à poursuivre les missions assumées jusqu'ici par les comités paritaires. Étant fédérales, les commissions paritaires dont ils relevaient ne sont plus compétentes.

À défaut de nouvelles structures légitimement constituées, il ne sera plus possible à une entreprise souhaitant conclure un contrat d'apprentissage industriel d'obtenir un agrément. Ce serait dommage, tout le monde en conviendra.

Il me revient que ce dossier a été à l'ordre du jour d'un gouvernement tripartite le 26 février et que des mesures auraient été initiées pour organiser la concertation avec les partenaires des secteurs pour mettre sur les rails un nouveau système.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer les mesures qui auraient été prises entre-temps ? Sont-elles déjà en voie d'exécution ? Les acteurs et autorités concernés ont-ils déjà pu se concerter ?

Ces mesures permettent-elles d'éviter une période de vide juridique plus ou moins prolongée, à partir du 1er avril, période pendant laquelle il ne serait plus possible pour une nouvelle entreprise d'obtenir un agrément et de conclure des contrats d'apprentissage ? Quelles sont les prochaines étapes dans le cheminement de ce dossier ? Vers quel modèle s'orienterait-on, au final ? Ce modèle sera-t-il plus ou moins calqué sur ce qui existe jusqu'ici, *mutatis mutandis* ? La question essentielle étant la gestion des CAI, conservera-t-elle un caractère paritaire et sectoriel ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, pour les raisons évoquées dans votre question – l'obligation pour les entités réceptrices de la compétence de créer une structure de manière à remplacer les comités paritaires d'apprentissage, l'échéance du 1er avril 2015, l'impossibilité pour toute nouvelle entreprise, de conclure un contrat d'apprentissage industriel sans être agréée par un comité paritaire d'apprentissage ou son désormais son équivalent régional – et eu égard aux concertations déjà initiées avec les partenaires sociaux sectoriels, il est apparu qu'intégrer dans les conventions sectorielles cadres en matière d'enseignement, de formation et d'insertion, conclues entre les secteurs, d'une part, et d'autre part, la Région wallonne et la Fédération Wallonie- Bruxelles, la mission qui jusqu'à présent était confiée aux comités partenaires d'apprentissage, liée à la gestion des CAI, s'avère la solution la plus pragmatique et la plus cohérente.

Pourquoi ? J'évoquerais trois raisons :

- tout d'abord parce que, dans chaque convention sectorielle, il existe un comité de suivi de la convention qui comprend les mêmes représentants des partenaires que ceux siégeant dans les comités paritaires d'apprentissage ;
- ensuite, parce que ces conventions sectorielles sont un dispositif commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne, et elles activent tant l'enseignement que l'IFAPME, tous deux réceptacles de la compétence en matière de CAI ;
- enfin, à l'aube de la mise en œuvre de la réforme de l'alternance, confier à l'OFFA, l'Office francophone de la formation en alternance, l'organisation de la concertation entre les secteurs, l'IFAPME et l'enseignement pour la gestion de ce dispositif est apparu tout à fait opportun.

Le Gouvernement quadripartite du 26 février dernier a entériné ce mode de fonctionnement.

Le 19 mars dernier, le ministre fédéral de l'Emploi a toutefois adressé un courrier à ses homologues régionaux et communautaires. Ce courrier précise que les actuelles modalités de gestion du CAI seraient poursuivies jusqu'au 1er septembre 2016, afin de donner plus de temps aux Communautés et Régions pour élaborer leurs propres structures, en lieu et place des commissions paritaires d'apprentissage fédérales. Les présidents des commissions paritaires ont également reçu le courrier. Cette proposition répond, dans les faits, à la demande de la Région flamande qui n'avait pas encore pris de disposition pour la mise en place de

nouvelles structures de gestion, a contrario des autres Régions et Communautés.

Dans ce dossier, les prochaines étapes seront de signer avec les secteurs professionnels concernés par le CAI une convention-cadre qui associe au moins la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière optimale, la Communauté communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale et portant sur la gestion du CAI : décliner cet engagement dans chacune des conventions sectorielles en matière d'enseignement, de formation et d'insertion en élargissant les objectifs des conventions sectorielles existantes et les missions des partenaires et opérateurs associés.

Ma volonté est que, au plus tard à la rentrée académique 2015, les comités de suivi des conventions sectorielles prennent le relais dans la gestion des CAI en lieu et place des ex-commissions paritaires d'apprentissage.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je me réjouis que la démarche sectorielle soit maintenue. Je prends acte, si j'ai bien compris, que la période transitoire est prolongée jusqu'au 1er septembre 2016 pour donner le temps à la mise en place du nouveau régime, sans qu'il y ait un vide pour les entreprises intéressées. Ce qui n'est pas clair pour moi, Madame la Ministre, c'est s'il y a le maintien d'une dimension paritaire ou si l'OFFA et l'IFAPME vont rentrer dans une dynamique plus administrative que ce n'était le cas dans le passé avec les comités paritaires d'apprentissage.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Quitter, c'est de rester dans une gestion paritaire, mais les partenaires sociaux sont partie prenante aussi à l'OFFA, comme ils le sont à l'IFAPME, et cetera.

M. Drèze (cdH). - Merci pour cette précision.

(Mme Vandorpe, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA RÉCENTE
VISITE OFFICIELLE ROYALE ET
MINISTÉRIELLE EN ALLEMAGNE AU SUJET
DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA FORMATION
EN ALTERNANCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la récente visite officielle royale et ministérielle en Allemagne au sujet de la problématique de la formation en alternance »

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, il y a toujours un décalage dans le temps entre les moments où les missions se font, les questions se posent et qu'elles arrivent en commission. Toujours est-il, Madame la Ministre, que toutes les entités fédérées ont inscrit la thématique de la formation en alternance – qui devient vraiment un sujet phare dans beaucoup de nos débats – au cœur de leur politique de mise à l'emploi des jeunes et entre un lien fort entre l'école et le monde du travail.

Pour rappel, le plan Marshall 2022 veut : « Intensifier les liens entre l'économie et l'enseignement ».

De même, l'accord de Gouvernement prévoit de « sceller un pacte pour l'emploi et la formation » et j'ai cru entendre que nous allions bientôt en avoir un écho formel et notamment pour assurer des stages aux étudiants en alternance.

Il est avéré qu'en Allemagne, la relation entre le monde du travail et le milieu scolaire est bien plus étroite et que les jeunes du secondaire peuvent effectuer une partie de leur formation en entreprise. Au final, cela semble faciliter l'embauche. Il est clair que les pays germaniques – Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg, mais aussi la Communauté germanophone de Belgique – ont des taux de chômage chez les jeunes relativement moins élevés que dans le reste de l'Europe. Une des raisons de ce succès serait très probablement la *duale Ausbildung* – la formation duale. À titre d'exemple, 15 % des jeunes Allemands de moins de 25 ans passent par ce type de formation, contre seulement 5,7 % des jeunes Wallons. Parallèlement, le taux de chômage dans cette catégorie de la population est de 6 à 7 % en Allemagne, contre plus de 23 % en Belgique.

À la mi-mars, une délégation de ministres ainsi que de partenaires sociaux, présidée par le Roi Philippe, s'est rendue en Allemagne pour y étudier son modèle de formation duale mêlant la formation en milieu entrepreneurial et l'enseignement secondaire.

L'objectif avoué était également de développer des synergies entre les différents acteurs de terrain qui ne se connaissent pas forcément, les inviter à échanger l'information et à faire en sorte que la formation en alternance belge – en l'occurrence, francophone, néerlandophone et germanophone, puisque la compétence dépend des entités fédérées – puisse s'améliorer.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous entretenir des différentes rencontres que vous avez eues lors de cette visite officielle ? Quels enseignements concernant la formation en alternance pouvez-vous d'ores et déjà

tirer de cette visite ? En d'autres termes, qu'entend-on par cette fameuse alternance à l'allemande ? Qu'en est-il des possibilités d'application de ce type de formation duale en Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, dans le cadre de la visite royale et ministérielle en Allemagne qui s'est tenue les 12 et 13 mars derniers, la délégation belge a eu l'occasion de participer à deux tables rondes. La première s'est tenue à Berlin, sous la présidence de M. Thomas Rachel, Secrétaire d'État, en présence des représentants syndicaux et patronaux, des représentants des Chambres de l'Artisanat, du Commerce et de l'Industrie, ainsi que des représentants du Ministre fédéral allemand de l'Enseignement.

La table ronde a abordé plusieurs thématiques, notamment :

- l'encadrement légal et budgétaire de la *duale Ausbildung* ;
- les effets de la *duale Ausbildung* sur l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi ;
- l'attractivité et l'image de la formation en alternance pour les jeunes et pour les entreprises.

La seconde table ronde s'est tenue à Düsseldorf, au sein de l'entreprise Lhoist, sous la présidence de Mme Verena Gräten, responsable de la formation et de l'enseignement qualifiants en Communauté germanophone.

Elle succédait à une visite de deux ateliers du centre de formation installés dans l'entreprise et a permis des échanges constructifs entre les opérateurs de formation et d'enseignement en alternance des deux pays. Échanges rehaussés par les témoignages de jeunes qui ont suivi ou sont toujours en formation en alternance dans l'entreprise.

Les différences entre notre système d'alternance et le système allemand sont notamment la résultante d'une histoire économique et sociale reposant sur un tissu économique, une organisation du travail, une gestion des emplois, un système de relation avec les partenaires sociaux propres à l'Allemagne.

L'alternance est inscrite dans les gènes et la culture de nos voisins allemands, même si elle est actuellement, là aussi, en légère perte de vitesse. C'est ce qui nous a été confié.

Néanmoins par comparaison au succès du système dual allemand où 21 % des entreprises accueillent des apprentis, en Wallonie, l'alternance ne convainc encore

aujourd'hui qu'une entreprise sur 10 et moins de 5 % des jeunes.

Ce qui ne peut que nous interpellier et aiguïser notre intérêt, c'est, avant tout, l'implication, en ce compris au plan financier, et la responsabilité des secteurs professionnels et des Chambres de l'Artisanat, du Commerce et de l'Industrie dans l'organisation du système dual allemand.

En Allemagne, le volet « théorique » est assuré par l'enseignement technique et professionnel, alors que le volet « apprentissage en entreprise » est totalement organisé et supervisé par les Chambres de l'Artisanat, du Commerce et de l'Industrie. Au travers des secteurs professionnels, les partenaires sociaux jouent donc un rôle déterminant à des degrés divers. Cela va même jusqu'à la formulation des questions d'examen et à l'organisation des examens.

La part contributive des entreprises et des chambres de l'Artisanat, du Commerce et de l'Industrie, en termes d'investissement financier est considérablement plus importante qu'en Wallonie, de même que leur intervention dans les programmes de formation, dans l'évaluation, dans la gestion des offres de stages en entreprises, ou encore dans la promotion du dispositif. Nous avons donc beaucoup de choses à mettre en œuvre aussi chez nous pour impliquer notamment les partenaires sociaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse et je pense que la prochaine mission que nous avons projetée de faire le 5 mai devrait nous donner encore des éléments de comparaison et des manières de pouvoir alimenter nos bonnes pratiques.

(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ
MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
FORMATION EN ALTERNANCE EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation en alternance en Wallonie ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, j'ai écouté attentivement la précédente réponse, mais je reviens quand même sur la formation

en alternance et, cette fois-ci, particulièrement en Wallonie.

On sait qu'elle réalise d'excellents résultats en matière d'insertion professionnelle. Les centres IFAPME – Institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises – présentaient, le 11 mars dernier, à Namur, en votre compagnie, leurs points forts.

Pour rappel, le principe de la formation en alternance est le suivant : un apprenti se forme quatre jours en entreprise et un jour au centre IFAPME. L'apprenti se voit gratifier d'une allocation mensuelle de formation et peut se frotter, chaque jour, à sa future réalité professionnelle. Les formations proposées sont diverses et variées. Elles vont des métiers de la vente à l'informatique, en passant par l'HORECA, la construction, l'automobile, les métiers du tourisme, des soins aux personnes ou encore l'audiovisuel.

Ces formations en alternance – 130 formations différentes au total en 2014 et 2015 – présentent un taux d'insertion des apprentis de 86 % dans les six mois qui suivent leur certification. Si seulement 45 % des personnes inscrites à une formation donnée par l'IFAPME obtiennent leur certification, les autres ne sont pas pour autant renvoyés vers le chômage. Beaucoup de ceux qui ne terminent pas leur formation arrêtent parce qu'ils se sont vu proposer un poste ou partent avec des certifications partielles qui leur permettent également de solliciter un emploi.

On peut saluer qu'il y ait plus de 9 620 entreprises qui participent à cette formation en alternance.

En moyenne, ils sont ainsi un peu moins de 16 000, chaque année, à se partager entre les 15 centres IFAPME répartis sur le territoire wallon. On enregistre également un peu moins de 20 000 travailleurs qui viennent se perfectionner dans leur discipline. Pour faire fonctionner correctement le réseau, actuellement, il y a donc – comme je l'ai déjà signalé – 9 623 entreprises wallonnes qui collaborent avec l'IFAPME.

Parmi les atouts mis en exergue, l'un concerne les centres qui proposent la formation inhérente au lancement, à la création de leur entreprise. Depuis 2000, 38,8 % des personnes qui ont suivi cette formation ont créé leur boîte. On considère qu'il faut, en général, entre six et 10 ans à un diplômé pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Vous précisez également, le 11 mars, Madame la Ministre, que vous étiez en train d'élaborer, avec les partenaires sociaux, les orientations de la formation en alternance telles qu'elles seront reprises dans le Pacte pour l'emploi et la formation. Peut-être pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? Si oui, quelles options ont-elles déjà été prises ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le Gouvernement wallon a pris l'engagement de proposer aux partenaires sociaux le Pacte pour l'emploi et la formation. Il a pour vocation de rassembler, dans un document qui se veut déclaratif les engagements conjoints, concrets et que l'on espère réalistes, des partenaires sociaux et du Gouvernement quant aux actions que ceux-ci, soit individuellement soit collectivement, comptent entreprendre pour améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi en Wallonie.

D'ores et déjà, six grandes thématiques ont pu être identifiées en lien avec les objectifs de la Déclaration de politique régionale dans la double perspective de soutenir l'emploi durable et de qualité, d'une part, et de favoriser le développement de l'activité économique bien sûr, d'autre part.

Les thématiques prioritaires sont :

- la réorganisation des aides à l'emploi ;
- le renforcement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie ;
- les principes fondamentaux et la méthode de création d'un contrat d'insertion pour les jeunes ;
- les principes fondamentaux et la méthode des réorganisations des incitants financiers à la formation continue des travailleurs ;
- le renforcement des outils à disposition du dialogue social chez nous, en Wallonie ;
- et enfin, c'est ce qui nous intéresse, ici aujourd'hui, la création de places de stages pour les apprenants de la formation professionnelle et de la formation en alternance.

Dans la perspective du développement de l'alternance comme filière d'excellence, il convient de pouvoir disposer d'un nombre croissant de places de stages en entreprises pour permettre aux apprenants à se confronter à l'exercice d'un métier en situation réelle,

tout en mobilisant la participation des entreprises à l'émergence des compétences professionnelles dont elles auront besoin.

Les engagements des partenaires sociaux formalisés dans le Pacte pour l'emploi et la formation et les actions concrètes qui devraient en découler pourraient permettre la création de nouvelles places de stages disponibles. Il s'agira aussi de s'appuyer sur des dispositifs comme les conventions sectorielles en matière de formation, enseignement et insertion et les clauses sociales de formation dans les marchés publics.

Enfin, dans le cadre de la réforme de l'alternance, une priorité sera réservée à la définition des modalités et à l'élaboration des outils nécessaires à la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprenants en entreprises, ce qui est extrêmement important.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Tout d'abord, je remercie Mme la Ministre de nous avoir dévoilé une partie des grands axes du futur Pacte pour l'emploi et pour la formation. Il est clair que la formation en alternance reste un atout majeur pour l'emploi et pour trouver un job, mais l'apprentissage pousse également vers l'excellence. Car j'ai pu constater que l'IFAPME organise couramment des remises de prix, des concours, et cetera, qui poussent les jeunes vers l'excellence et qui les motivent davantage. Comme vous l'avez souligné, il faut essayer d'arriver à en faire une filière d'excellence positive et porteuse d'avenir pour notre Wallonie.

Mme la Présidente. - Je vous donne rendez-vous le 21 avril pour la commission conjointe qui se déroulera en séance plénière, dès 13 heures, de manière à ce que nous ayons les auditions que nous avons prévues.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 51 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-François Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Olivier Destrebecq, MR
M. Christophe Dister, MR
M. Benoit Drèze, cdH
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Henquet, MR
Mme Laura Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Dimitri Legasse, PS
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
Mme Olga Zrihen, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACTIRIS	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
ADL	Agence de Développement Local
ALE	Agence locale pour l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
CAI	Comité d'Acquisitions d'Immeubles
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRIPÉL	Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
CV	curriculum vitae
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT-OISP	Commission consultative d'agrément des O.I.S.P. et des E.F.T.
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDERGON	Fédération des partenaires de l'emploi
FEM	Fédération européenne des métallurgistes
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
FUNOC	Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi
HEC	Haute école commerciale
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NEET	Not in Education, Employment or Training
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
OIP	organismes d'intérêt public
O.I.S.P.	organismes d'insertion socioprofessionnelle
ONSS	Office national de sécurité sociale
PFI	Plan Formation Insertion
PME	Production maximale équilibrée
PMTIC	Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication
S.A.A.C.E.	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SESAM	Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SNI	Syndicat Neutre pour Indépendants (Syndicat national des Indépendants)
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie S.A.
SOWACCESS	Société wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPW	Service public de Wallonie
TPE	très petites entreprises
UCM	Union des Classes moyennes
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon
UWE	Union Wallonne des Entreprises
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding